

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. FEVRIER.

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
E T
LITTERAIRE.

I. FEVRIER.

1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

L'art de jouir d'une santé parfaite ; & de vivre heureux jusqu'à une grande vieillesse. Traduction nouvelle des traités de Lessius & de Cornaro.

Abſinentia adjicit vitam. (*)

A Liege, chez F. J. Defoer. 1785. 1 vol. in-12.

CArdan, Paracelse & Cagliostro ont bercé les pauvres humains de l'espérance

(*) J'ignore d'où est tiré ce passage. Je trouve bien dans l'Ecclésiastique (ch. 37, v. 34) *Qui abſtinens eſt; adjiciet vitam* : & il y a beaucoup d'apparence que c'est l'endroit que l'on a prétendu citer ; mais il n'est pas permis d'altérer ainſi le texte ſacré.

M 2

rance d'une extrême longévité, en leur vantant des secrets que la stupide crédulité pouvoit seule accréditer. Cornaro & Lessius leur en offrent un moien réel. Si l'efficacité ne s'en étend pas jusqu'à plusieurs siècles de vie, elle promet au moins la durée que la constitution de l'homme comporte & que la Providence a renfermée dans des bornes qu'aucun art ni secret ne peuvent outrepasser. Ce moien c'est la vie sôbre, mais sôbre bien au-delà de l'idée que nous avons de la sobriété. Que de gens sages & modérés dans leur nourriture comme dans tous leurs appétits, réglés pour l'heure du repas, ne prenant jamais quoique ce soit hors delà, ne faisant jamais aucun excès apparent, ne mangeant que des choses simples & salubres, qui néanmoins ne sont pas sôbres dans le sens de ces deux prudens *régulateurs* de la santé, & qui par une surabondance d'alimens s'attirent des incommodités de la cause desquelles ils n'ont garde de se douter! On auroit de la peine à se persuader à quoi se réduit ce que la conservation & le bien-être de l'homme exige d'alimens, si des exemples multipliés & l'expérience de tous ceux qui se bornent à la plus petite mesure possible, n'en étoient une preuve constante. Il faut lire dans les deux traités les détails divers relatifs à cet objet. Les deux auteurs en parlent avec un langage de conviction & de sentiment qui est bien propre à persuader & à faire adopter leur sôbre & restaurant régime. Lessius avec une santé foible & délicate &

une étude continuelle, attint l'âge de 69 ans. Cornaro déjà affoibli par une vie immodérée & abandonné des médecins à la fleur de l'âge, parvint, en se réduisant à 12 onces d'alimens & 14 de boisson par jour, jusqu'à 100 ans. (a)

Mais

(a) Voici ce qu'en écrit sa petite-niece, dans une Lettre qu'on voit à la page 133 de ce recueil. Sa jeunesse fut infirme; il étoit fort bilieux & fort prompt; mais lorsqu'il connut le tort que lui faisoient les vices de son tempérament, il résolut de les corriger. Il eut assez de pouvoir sur lui-même pour vaincre la colere & les emportemens auxquels il étoit sujet. Après cette glorieuse victoire, il devint si modéré, si doux, si affiable, qu'il gagna l'estime & l'amitié de tous ceux qui le connoissoient. — Il fut extraordinairement sobre; il observa le régime dont il parle dans ses écrits, & se nourrit toujours avec tant de sagesse & de précaution, que sentant diminuer peu-à-peu la chaleur naturelle en vieillissant, il diminua aussi peu-à-peu la quantité de ses alimens, jusqu'à ne prendre à chaque repas qu'un jaune d'œuf, encore en faisoit-il deux sur la fin de sa vie. — Par ce moyen il se conserva sain, & même vigoureux, jusqu'à plus de cent ans. Son esprit ne diminua point; il n'eut jamais besoin de lunettes; il ne devint point sourd. Et ce qui n'est pas moins véritable que difficile à croire, sa voix se conserva si forte & si harmonieuse, que sur la fin de ses jours il chantoit avec autant de force & d'agrément qu'il faisoit à vingt ans. — Il avoit prévu qu'il iroit loin sans infirmité, & ne s'étoit pas trompé. Lorsqu'il sentit que sa dernière heure approchoit, il se disposa à quitter la vie avec la piété d'un Chrétien & le courage d'un philosophe. Il fit son testament & mit ordre à ses affaires, après quoi il reçut les derniers Sacremens, & attendit tranquillement

Mais ce n'est pas la vue d'une longue vie qui intéresse le plus dans la lecture de ces traités, c'est sur-tout l'influence de la sobriété sur les facultés de l'ame & du corps. L'agilité, la force, la gaité, une prompte & lucide conception, une humeur douce, honnête & agréable &c, font l'effet de la diète, de même que la pesanteur, la foiblesse, la stupeur, l'impatience, l'aigreur & la colere sont le produit de la réplétion.

“ La tempérance, dit Cornaro, chasse les
 „ maladies; elle rend le corps agile, sain,
 „ pur, exempt de toute mauvaise odeur. La
 „ vie sobre fait vivre long tems; elle rend le
 „ sommeil doux & tranquille; elle fait trou-
 „ ver agréables les mets les plus communs;
 „ elle donne de la vigueur aux sens & à la
 „ mémoire, de la pénétration & de la net-
 „ teté à l'esprit; elle le rend même capable

ment la mort dans un fauteuil. Enfin, on peut dire qu'étant en bonne santé, ne souffrant aucune douleur, ayant même l'esprit & l'œil fort gais, il lui survint un petit évanouissement qui lui tint lieu d'agonie, & lui fit pousser le dernier soupir. Il mourut à Padoue le 26 Avril 1566, & fut mis en terre le 8 Mai suivant.

Sa femme mourut quelques années après lui. Sa vie fut longue, & sa vieillesse aussi heureuse que celle de son époux. Il n'y eut que ses derniers jours qui ne furent pas tout-à-fait semblables; elle fut attaquée quelques tems avant sa mort d'une langueur qui la conduisit au tombeau. Elle rendit l'ame, une nuit, dans son lit, sans aucuns mouvemens convulsifs, & avec une tranquillité si parfaite, qu'elle sortit de la vie sans qu'on s'en aperçût.

„ de recevoir les lumieres divines ; elle calme
 „ les passions ; elle bannit la colere & la
 „ tristesse ; elle abat l'impétuosité de la con-
 „ cupiscence ; elle remplit l'ame & le corps
 „ d'une infinité de biens ; elle produit même
 „ une sage gaité ; enfin , une telle vertu est
 „ comme l'ame de toutes les autres. „ —
 „ L'intempérance tout au contraire fait ache-
 „ ter bien cher ce plaisir si court & si
 „ borné , qu'elle cause dans le boire & le
 „ manger. Elle charge l'estomac ; elle cause
 „ une infinité de maux ; elle rend le corps
 „ sale , de mauvaise odeur , dégoûtant , plein
 „ de pituite & d'excrémens ; elle enflamme
 „ la concupiscence ; elle rend l'ame esclave
 „ des sens ; elle affoiblit les sensations ; elle
 „ altere la mémoire ; elle rend les idées ob-
 „ scures ; elle rend l'esprit & le cœur pesans
 „ & peu propres , l'un aux sciences , l'autre
 „ à la priere. On en a , sans doute , &
 „ moins de lumieres , & moins de piété.
 „ Quelle étrange sorte de bien est-ce donc
 „ que ce qui cause tant de maux ? „ (a)

Le

(a) J'ai trouvé les mêmes observations dans
 la *Méthode aisée de conserver la santé*, ouvrage
 anglois , traduit par Mr. de Preville , avec
 l'épigraphe : *Sine his omnia remedia nihil pro-*
fant. à Paris 1752. — P. 139. Pour vivre
 „ long-tems , se maintenir en santé , conser-
 „ ver la force de son génie , & pouvoir ad-
 „ mirer les merveilles de la Providence , il
 „ faut avoir grand soin de subordonner ses
 „ appétits à la raison. — P. 47. La tempé-
 „ rance prévient quantité d'accidens & nous
 „ rend moins sensibles au froid , au chaud ,
 „ &

Le même Cornaro observé que pour avoir tant soit peu augmenté la dose de ses repas à la sollicitation des médecins, il devint insupportable à tout le monde. Cependant l'augmentation n'étoit que de deux onces : tant la nature est exacte & inexorable dans la mesure qu'elle détermine ! “ De fort gai
 ” que j'étois, je commençai à devenir triste
 ” & de mauvaise humeur ; tout me chagri-
 ” noit ; je me mettois en colere pour le
 ” moindre sujet , & l'on ne pouvoit vivre
 ” avec moi. Au bout de douze jours j'eus
 ” une furieuse colique qui me dura vingt-
 ” quatre heures , à laquelle succéda une
 ” fièvre continue qui me tourmenta trente-
 ” cinq jours de suite , & qui dans les premiers
 ” m'agita si cruellement , qu'il me fut impos-
 ” sible , pendant tout ce tems-là , de dormir
 ” l'espace d'un quart-d'heure. Il ne faut pas
 ” demander si l'on désespéra de ma vie , &
 ” si l'on se repentit du conseil qu'on m'avoit
 ” donné ; on me crut plusieurs fois prêt à
 ” rendre l'ame ; cependant je me tirai d'af-
 ” faire , quoique je fusse âgé de soixante-
 ” dix-huit ans , & que nous fussions dans un
 ” hiver plus rude qu'il n'a coutume de l'être
 ” dans notre climat. — Rien ne me

” & à la fatigue. — P. 49. Une diète bien
 ” réglée nous dispose à attendre la mort avec
 ” assurance. — P. 50. Enfin la sobriété con-
 ” serve la mémoire, le jugement & toutes
 ” les facultés intellectuelles. ” — Observ.
 de Mr. Tissot, Juin 1770, p. 594, 599.

„ tira de ce péril que le régime que j'ob-
 „ servois depuis long-tems. Il m'avoit empê-
 „ ché de contracter les mauvaises humeurs
 „ dont sont accablées dans leur vieillesse les
 „ personnes qui n'ont pas la précaution de
 „ se ménager quand elles sont jeunes. Je ne
 „ me trouvai point le vieux levain de ces
 „ humeurs , & n'ayant à combattre que les
 „ nouvelles, engendrées par cette petite au-
 „ gmentation de nourriture, je résistai &
 „ surmontai mon mal, malgré toute sa vio-
 „ lence. „

La sobriété ne doit pas s'étendre seule-
 ment sur la quantité , mais encore sur la
 qualité des alimens. Il est incroyable , par
 exemple , combien la viande est contraire à
 un grand nombre de personnes , sur-tout
 aux malades , aux gens d'un tempérament
 foible ou fortement occupés à quelque travail
 d'esprit ; & par une subversion d'idées qui
 tient de près à la corruption morale & phy-
 sique de l'homme, ce sont ces mêmes vian-
 des qu'on invoque comme une panacée , con-
 tre les vues les plus saines de la médecine
 d'accord avec les règles de jeûne & d'absti-
 nence reçues dans l'Eglise. “ Plutarque n'ap-
 „ prouve pas l'usage de la viande. *On doit*
 „ *beaucoup, dit-il, en appréhender les cru-*
 „ *dités ; elle charge extrêmement dès que*
 „ *l'on en a mangé, & elle laisse dans la*
 „ *suite de fâcheux restes. Il eût été bien*
 „ *plus avantageux d'accoutumer la nature*
 „ *à n'en point désirer. La terre produit as-*
 „ *sez de choses nourrissantes & agréables,*
 „ *& qui pour la plûpart n'ont pas besoin*

174 *Journal hist. & litt.*
„ d'apprêt, & qu'on peut cependant diversifier
„ d'une infinité de manières (a). Plusieurs
„ médecins sont de cet avis, & l'expérience
„ l'autorise. Il y a beaucoup de

(a) Gassendi défendit victorieusement le même sentiment dans une conférence qu'il eut à Bruxelles avec van Helmont; & montra par l'organisation même de l'homme & particulièrement par l'ordre & la figure de ses dens, que la chair n'étoit point son aliment naturel. Présentez à un enfant du lait, du fruit, des légumes, des pâtisseries, & en même tems de la viande: voyez sur quoi tombera son choix. — C'est une chose tellement reconnue que les viandes produisent & alimentent la corruption du sang, que pour préserver les enfans d'une petite vérole dangereuse, on ne fait pas de meilleur moyen de les tenir dans l'abstinence de la viande aussi long-tems qu'il est possible. — Fût-il aussi vrai qu'il est démontré faux par le fait, que l'homme d'aujourd'hui ne peut se passer de viande, il faudroit encore examiner si cette nécessité ne vient pas de l'habitude de ses progéniteurs qui ont donné l'être & les qualités à son estomac & à son tempérament. Les jeunes loups réclament sans doute la chair comme leur nourriture naturelle, mais la 3e. ou 4e. génération mange du pain comme les chiens, & n'est plus carnivore que par gourmandise. — Ce qu'on disserte sur la longueur ou la petitesse de l'estomac, est une vraie puérilité: il faudroit d'ailleurs démontrer que la configuration de ce viscere est absolument indépendante des alimens qu'on lui donne à travailler. Ne fait-on pas qu'il y a plus d'un moyen de le resserrer & de le dilater? L'ancien axiome est très-vrai, *Quidquid recipitur per modum recipientis recipitur*; mais cet autre est également vrai, *Quod recipitur, sapè dat modum recipienti.* — A
toutes

29 nations chez qui l'usage de la viande est
 29 très-rare, & qui ne vivent principalement
 29 que de riz & de fruits; ils n'en vivent
 29 cependant que plus long-tems & plus fai-
 29 nement. Les Japonois, les Chinois, plu-
 29 sieurs régions de l'Afrique, & même les
 29 Turcs font de ce nombre. On le voit
 29 d'ailleurs en une infinité de laboureurs &
 29 d'habitans de la campagne, qui d'ordi-
 29 naire ne vivent que de pain, de beurre,
 29 de bouillie, de légumes, d'herbes, de fro-
 29 mage, & ne mangent de la viande que
 29 très-rarement; ils ne laissent pas d'être
 29 sains & robustes, & de vivre très-long-
 29 tems. On le peut voir encore dans l'his-
 29 toire des anciens Peres des déserts, & des
 29 religieux de ce tems. „

29 “ Si tout le monde vivoit réglement &
 29 frugalement, il y auroit si peu d'infirmes,
 29 qu'on n'auroit presque point besoin
 29 de remedes. On seroit soi-même son mé-
 decin

toutes ces considérations ajoutons une auto-
 rité bien propre à faire impression, celle de
 Mr. le comte de Buffon. *L'orang-outang, singe
 si semblable à l'homme, que l'un peut servir à
 l'anatomie de l'autre* (Hist. nat. t. 14, p. 28),
ne se nourrit que de fruits (ibid. p. 48). Il est
 vrai qu'ailleurs (t. 7, p. 36) il semble être
 d'un avis différent; mais la premiere de ces
 observations porte sur des faits reconnus, &
 l'autre sur une spéculation de système; &
 l'équité veut que lorsqu'un auteur avance deux
 opinions opposées, on ne le cite qu'en fa-
 veur de celle qui est la mieux prouvée, &
 qu'il a soutenue en dernier lieu.

„ decin , & l'on seroit convaincu qu'on
 „ n'en peut avoir un meilleur. On a beau
 „ étudier le tempérament d'un homme,
 „ chacun , s'il veut s'y appliquer, connoitra
 „ toujours mieux le sien que celui d'un au-
 „ tre; chacun fera une infinité d'expé-
 „ riences qu'on ne peut faire pour lui , & jugera
 „ mieux que personne de la force de son
 „ estomac , & des alimens qui lui convien-
 „ nent. Car , encore une fois , il est pres-
 „ qu'impossible de bien connoître le tempé-
 „ rament d'autrui , les constitutions des hom-
 „ mes étant aussi différentes que leurs visa-
 „ ges. — Qui croiroit que le vin vieux
 „ m'est nuisible , & que le nouveau m'est
 „ salutaire ? Que des choses qu'on croit
 „ échauffantes, me rafraîchissent & me forti-
 „ fient ! Quel médecin m'auroit fait remar-
 „ quer ces effets si communs dans la plupart
 „ des corps , & si contraires à l'opinion vul-
 „ gaire , puisque j'ai eu tant de peine à en
 „ découvrir les causes après une infinité
 „ d'expériences ? „ (a)

Une

(a) Ce genre d'observation est certainement trop négligé. En généralisant les effets des alimens , on détruit tous les tempéramens auxquels ils ne sont pas assortis. Qui croiroit que l'eau pure est très-contraire à bien des personnes , qu'elle les met dans une agitation & un mal-aîse qui les fait souffrir de jour , & les inquiète de nuit comme s'ils étoient dans une fièvre violente ? Qui croiroit que le poisson est l'aliment le plus propre aux malades , aux estomacs foibles , aux hommes appliqués & sédentaires ? C'est cepen-
 dant

Une chose bien essentielle à remarquer, c'est que la sobriété en fait d'alimens n'est pas la seule qu'il faille observer, il s'en faut de beaucoup : mais elle dispose aux autres, elle les facilite ; & dans les ames chrétiennes, aidée de la grande influence de la religion, elle sert à épurer le corps & le cœur. Lessius & Cornaro étoient de grands hommes-de-bien, sur qui ce sublime mobile avoit pour le moins autant d'action, que l'amour de la santé & le bien-être physique de l'abstinence. C'est la vue d'une vie meilleure & plus durable, qui donne de la consistance & une espèce de sanction aux moyens de conserver celle-ci. (a)

On doit savoir gré à M^r. Desoer d'avoir reproduit dans nos provinces ces deux traités utiles, par une belle édition & d'un prix très-modique. Il seroit à souhaiter que la traduction fût plus fidèle (b), mais elle est conforme à celle de Paris, & il eût été difficile de trouver le gros *in-folio* des *Opuscules* de Lessius, pour la confronter avec les deux

dant ce que prouve très-bien Louis Nonnius, dans son *Ichthyophagia, sive de piscium esu commentarius*. Anvers 1616. In-8°.

(a) Discours de Mr. Boers : *De religione præclaro sanitatis præsidio*, 1 Mars 1785 p. 376.

— Ouvrage de Mr. Schœnberg, 15 Déc. 1785 p. 583.

(b) Voici, par exemple, un passage qui est parfaitement inintelligible. « Rien ne les empêche donc de vivre, jusqu'à ce que ces deux premiers principes de la vie soient consumés.

» L'homme

traités. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je l'ai vainement cherché durant 15 jours dans une grande ville, & que ce n'est que par hazard que je l'ai découvert enfin chez un savant étranger (M^r. P.) qui y demouroit depuis quelques tems. Encore quelques années, & , grace aux petites brochures & aux informes compilations modernes qui constituent nos bibliothèques, on ne trouvera plus les anciens ouvrages, pas même ceux du siècle passé, surtout les latins, devenus des monumens odieux à notre futilité & à notre ignorance.

» L'homme mourroit de la même maniere, si
 » Dieu ceffoit de conserver l'un avec l'autre. »
 p. 64. — On lit dans le traité de Lessius.

*Ac proinde necesse est
 ut vivat, donec humidum primigenium una cum calore insito sit ita consumptum, ut non sufficiat ad animam in corpore ulterius retinendam: simili modo moreretur homo, si calor naturalis (etiam humido salvo) desineret à Deo conservari: vel si ipsum humidum divinâ virtute subito consumeretur.*
 Leonardi Lessii *Opuscula*. Anvers 1626. *Vera ratio valetud. conservandæ*. P. 909.

Il est donc naturel qu'ils vivent jusqu'à ce que les deux principes de la vie animale, la chaleur & l'humidité, étant consumés, l'ame ne peut plus rester unie au corps; de même que l'homme mourroit subitement, si Dieu ceffoit de conserver la chaleur naturelle, ou si la laissant subsister, il détruiroit tout à coup l'humide radical.





Sammlung besonderer und seltsamer Umstände von Voltairs Leben und Tod. *Particularités remarquables de la vie & de la mort de Voltaire.* Ausbourg, chez Rieger; & se trouve chez l'imprimeur du Journal. 1785. Vol. in-8^o. de 186 pag.

R Ecueil d'anecdotes curieuses & intéressantes qui ont déjà été rassemblées dans un ouvrage françois (a), & qui reproduites ici après le silence forcé où sont restés les philosophes par l'impossibilité de les contredire, paroissent revêtues d'une authenticité plus évidente & plus incontestable. On trouve à la p. 166 le trait fameux qui sembleroit être une vengeance du Prophete Ezéchiel, si cette inquiétante & irritante passion pouvoit trouver place dans le séjour de la paix & du bonheur. Le compte très-ample rendu par l'abbé Gautier des dernières circonstances de la vie de V, & les diverses lettres que s'écrivirent l'abbé & le philosophe, occupent les pages 132, 133 &c, jusqu'à la p. 170. Suit une lettre de M^r de la Lande où ce Vénéral de la loge des neuf sœurs exprime des inquiétudes assez plaisantes qui n'ont aucun rapport avec le passage de Vénus, ni d'autres grands événemens astronomiques.

Aux

(a) 15 Juillet 1782, p. 402. — Autres anecdotes 1 Octob. 1783, p. 162.

Aux diverses anecdotes qui composent ce recueil, nous ajouterons celle-ci, que nous pouvons garantir, & qui a été publiée par un témoin oculaire & auriculaire qui vit encore. La scène se passa au château du lord *** en Dorsetshire, où se trouvoient alors le docteur Young, & d'autres gens de lettres. Voltaire jaloux de tous les poètes, mais sur-tout des poètes épiques, rabaissoit le talent de Milton, & frondoit dans le Paradis perdu, *la mort, le péché, & le diable*, personnifiés par le poète anglois. Il trouvoit cette invention pitoiable, extravagante, & en faisoit le principal objet de ses sarcasmes. Young indigné du ton d'irrévérence & de légèreté avec lequel Voltaire s'exprimoit sur un des plus grands génies de l'Angleterre, lui adressa une épigramme que M^r. R. ** a exprimée ainsi en vers françois :

Voltaire est tout esprit, sa bouche tout blasphème ;

Son squelette est si desséché
Qu'il peut de ses deux yeux, en se mirant lui-même,
Voir à la fois la mort, le diable, & le péché.

L'anglois signifie : *tu es si spirituel, si maigre & si laid, qu'on trouve réunis en toi le diable, la mort & le péché.* En conservant les expressions de M^r. R. ne pourroit-on pas, pour cette traduction, n'employer que deux vers, comme a fait Young dans l'original ?

Ton esprit, ta laideur & ton corps desséché,
Font voir en toi la mort, le diable & le péché.

Voltaire déconcerté de cette vigoureuse apostrophe, n'eut pas même la force de balbutier

un mot de réplique. Il disparut sur le champ.
Voici comment M^r. R. a mis en vers cette
narration.

Contre Young, Arouet dissertant sur Milton,
Trouvoit mauvais que dans des vers épiques,
Il personnifiât des noms métaphysiques,
Tels que la mort, le diable & le péché ;
Puis eussiez oui le chef des Chrétiens infidèles,
Traiter de rêves creux & les Anges rebelles,
Et la chute de l'homme en naissant entaché,
Et le Réparateur au genre humain prêché.
L'auteur des sombres Nuits, mais des Nuits im-
mortelles,

De sa nature un peu dévot,
Scandalisé, Dieu fait, fixe un moment son
homme,
Lâche son épigramme & d'un coup vous l'as-
somme.
L'incrédule en resta si stupéfait, si sot,
Que craignant plus rude avanie,
Il prend épée & cape, & fausse compagnie
Sans pouvoir riposter un mot.

Une autre anecdote, nécessaire à l'explica-
tion de celle qui est rapportée dans le Jour-
nal du 15 Juin 1784 p. 256, & dont à cette
époque nous n'étions pas instruits, est qu'ef-
fectivement le cœur physique de V. (car au
moral, dit un auteur, *on peut douter qu'il en*
eût un), est conservé à Ferney. La cham-
bre où couchoit Voltaire, étoit devenu le
lieu où reposoit son cœur. C'est une piece d'une
vingtaine de pieds en tout sens. En face de
la cheminée étoient autrefois les archives de
la terre conservées dans une armoire pratiquée
dans le mur. M. de Villette, propriétaire de
cette terre, en avoit fait un portique à mi-mur
tapissé en noir avec des larmes blanches ; des
rideaux noirs également parsemés de larmes

étoient retrouffés sur les côtés ; au milieu s'élevoit un obélisque de terre cuite vernissé blanc & bleu comme de la faïence, en haut duquel étoit un petit buste de Voltaire de même matière ; vers le milieu des trois faces de l'obélisque étoient appliquées trois especes de fioles lacrymales qui couvroient le cœur du philosophe : il est dans un vase de plomb renfermé dans un cœur de vermeil. On lisoit au-dessous ces paroles : *Mes mânes sont consolés puisque mon cœur est au milieu de vous.* — Nous avons vu que ce cœur, ainsi que le château, étoit tombé entre les mains de vilains Anglois, qui ont mis le cœur sur une planche dans l'office. Ainsi les mânes auront perdu quelque chose de leur consolation. M^r. de Villette a eu beau nier cette profanation dans la vue de consoler le dévot M^r. * qui avoit fait un pèlerinage à ce cœur. La chose n'est que trop vraie pour l'affliction des âmes philosophiquement sensibles.

On fait que V. n'étoit rien moins que courageux, & que plein de fureur & de vengeance contre ses critiques, il étoit au fond de l'âme le plus timide & le plus lâche des hommes. S'étant un jour avisé de citer M. Tronchin pour témoin de sa fermeté dans une maladie qui l'avoit conduit aux portes du tombeau ; ce célèbre médecin répondit en présence du prince de Wirtemberg : *tout le témoignage que je peux lui rendre, c'est que je n'ai jamais vu que dans cet homme jusqu'où peut aller le dernier excès de la peur.*

Puisque nous en sommes aux anecdotes relatives

1. Février 1786. 183

latives à cet homme fameux, j'en rapporterai quelques-unes tirées d'un ouvrage récent, dont les partisans ne peuvent point se plaindre; car les auteurs ne sont que trop prévenus pour ce chef de la secte philosophique, & jugent trop favorablement ses ouvrages, quoiqu'ils faussent bien son caractère. (a)

Un voyageur anglois observe que cet homme si étrangement ennemi de toute religion, avoit eu dessein d'en fonder une, à laquelle il eût sans doute voulu donner son nom *. C'est à tort que des gens toujours incrédules à l'égard de ce qui blesse leurs prédilections ou préventions, ont voulu s'inscrire en faux contre ce dessein. Les auteurs des *Mémoires* en conviennent sans détour, mais ils remarquent en même tems qu'il ne fit que détruire, & n'édifia jamais. Il a cependant la gloire d'avoir créé, ou du moins singulièrement accredité, ces beaux mots de *bienfaisance, humanité, tolérance*, si souvent répétés par les protélytes, & si rarement mis en pratique (b). Ces

* 1 Mars
1781 p. 325.

(a) *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Voltaire; dans lesquels on trouvera divers écrits de lui, peu connus, sur ses différens avec J. B. Rousseau & d'autres gens de lettres; grand nombre d'anecdotes, & une notice critique de ses piéces de théâtre.* A Paris, chez Delalain; à Liege, chez Lemarié. 1785. 2 vol. in-12. Pr. 3 liv.

(b) Les mêmes auteurs parlent avec emphase de l'affaire des Calas, des Sirven &c. Un critique qui ne songe pas à contester l'innocence de ces protégés de V. *, après avoir jetté quelque

* 15 Avril
1785 p. 670.

apôtres de la tolérance furent toujours les plus intolérans de tous les hommes, & en cela ils ne font qu'imiter très-fidèlement leur patriarche.

Le trait suivant, qui ressemble à tant d'autres du même personnage, fera connoître jusqu'à quel point Voltaire pouvoit l'amour de la vengeance, & comment il eût traité ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, s'il eût eu leur sort entre ses mains. — Lorsque ce poëte fut reçu de l'académie, il courut dans Paris deux pieces contre lui, l'une sous le titre de *Discours prononcé à la porte de l'académie*, par M^r. le Directeur, à M^r. de V.; & l'autre sous celui de *Triomphe poétique*. Voltaire, furieux, surprend, auprès de M^r. le lieutenant de police, un ordre pour s'assurer de l'auteur de ces deux pieces & de ceux qui contribueroient à leur débit. Il étoit impossible de prévoir l'usage qu'il en feroit. Muni de cet ordre, il ne songe plus qu'à trouver une victime qu'il puisse immoler à son ressentiment. Aiant appris que Travenol fils, violon de l'opéra, facilitoit le débit des deux pieces en question, il se décida tout de suite à s'assurer de la personne de ce musicien. “ Il charge de ce soin un exempt de police, auquel il remet l'ordre dont il est pourvu. La

quelque doute sur l'intention qui animoit l'avocat de tant de causes suspectes, ajoute ces mots qui font une épigramme saillante. *Laissons-lui le mérite de ses actions ; sans elles tout son cœur ne seroit qu'un ulcère.*

„ maison de Travenol pere est aussitôt af-
„ fiégée d'une foule d'archers. On cherche
„ inutilement à se saisir de son fils : il étoit
„ absent. C'est alors que dans le désespoir
„ de l'inutilité de cette perquisition , on prend
„ le parti de faire supporter au pere la peine
„ du fils. Ni l'âge de Travenol , ni ses in-
„ firmités , ni même son innocence ne peu-
„ vent le défendre contre les satellites qui
„ étoient les ministres du ressentiment de M^r.
„ de V. En vain réclame-t-il les droits de
„ l'humanité ; en vain s'efforce-t-il de repré-
„ senter , d'une voix mourante , que les dé-
„ lits doivent être personnels. . . . On ne l'é-
„ coute point. Insensible à ses larmes , la
„ troupe qui l'environne , le traîne impitoiä-
„ blement hors de chez lui ; & ce vieillard ,
„ sans autre défense que celle d'une vertu
„ toujours irréprochable , a la douleur de se
„ voir conduire en criminel , à travers une vile
„ populace toujours avide de ces sortes de
„ spectacles , à la prison du Fort-l'Evêque ,
„ où il fut mis au secret „ M^r. le lieute-
„ nant de police , instruit de l'abus horrible qui
„ avoit été fait de l'ordre surpris à sa religion ,
„ rend aussi-tôt la liberté au malheureux Tra-
„ venol. “ Un attentat aussi inoui , commis
„ en la personne d'un citoyen , sous les yeux
„ même de la justice , exposoit sans doute
„ M^r. de V. aux suites d'une réparation qui
„ devoit être proportionnée à l'injure. . . .
„ Mais d'autres objets bien plus importans
„ occupoient alors Travenol. Informé , au
„ sortir de sa prison , que son fils , accusé

22 par M^r. de V. d'avoir facilité le débit
 23 des deux écrits dont on recherchoit les
 24 auteurs, effuioit tout le feu de ses pour-
 25 suites, il se détermina à faire le sacrifice
 26 de son ressentiment particulier, au bonheur
 27 de dérober son fils aux coups de leur en-
 28 nemi commun. Il se traîne aussi-tôt chez
 29 M^r. de V., embrasse les genoux de cet
 30 homme dont il étoit en droit d'exiger
 31 une réparation, & lui demande la grace
 32 d'un fils, dont tout le crime ne consistoit
 33 que dans le malheur involontaire de lui
 34 avoir déplu. M^r. de V., attendri, l'em-
 35 brassa, mêla ses larmes avec les siennes,
 36 le rassura sur le sort de son fils, & ne le
 37 congédia enfin qu'après s'être engagé *de*
 38 *lui servir, aussi bien qu'à ce fils, de pro-*
 39 *tecteur & d'appui.* Après des assurances
 40 aussi positives, Travenol auroit cru vio-
 41 ler la loi des engagemens, de poursuivre
 42 contre M^r. de V. la réparation de l'ou-
 43 trage qu'il lui avoit fait. . . . Cependant M^r.
 44 de V., au mépris d'un traité que la pro-
 45 bité rendoit sacré, continue ses poursuites
 46 avec plus de chaleur contre Travenol fils.
 47 Dès-lors Travenol pere se regarde à son
 48 tour comme dégagé de l'observation d'un
 49 engagement qui ne devoit subsister qu'au-
 50 tant qu'il seroit religieusement exécuté de
 51 part & d'autre. Remis dans tous ses droits
 52 par les nouveaux actes d'hostilité de M^r.
 53 de V., il crut ne devoir pas négliger plus
 54 long-tems d'en faire usage. . . . M^r. de V.,
 55 fut condamné par arrêt à lui paier, non

1. Février 1786. 187

„ six mille livres comme il demandoit, mais
„ 500 livres de dommages & intérêts; foible
„ punition pour tant de noirceur & de fauf-
„ seté. „

Ce qui devoit être une excellente leçon pour tous les ambitieux, c'est que cet écrivain, si flatté, tant encensé, a été toute sa vie le plus malheureux des hommes, & qu'il n'a jamais goûté un instant de plaisir pur, même au milieu de ses plus brillans succès. Il eût voulu qu'on fût sans cesse occupé de sa gloire, & il ne pardonnoit pas là-dessus la moindre distraction à ses plus ardens prosélytes. " Après la représentation d'*Alzire*, Madame du Châtelet le voiant triste dans la meilleure compagnie qui lui demandoit ce qu'il pouvoit avoir, dit: *L'exécution d'un fameux voleur fait diversion à l'attention du public. On ne parle plus à Mr. de Voltaire de sa belle tragédie. Cela l'ennuie. Il en veut au roué.* „ *

Nous terminerons ces anecdotes par les vers adressés à *Voltaire incrédule*, par M^r. le marquis de Fulvy.

L'art de raisonner, l'art d'écrire,
L'art sublime des vers que le génie inspire,
C'est de Dieu seul que nous les recevons.

Voilà ce qu'il falloit nous dire,
Ingrat, ce Dieu puissant t'enrichit de ses dons;
Et ta voix, en tous lieux, le brave & le déchire,
Ah! qu'aurois-tu pensé du pere de Zaire,
Si ce vieillard comblé des bienfaits du Sultan,
Et libre par son ordre eût porté le délire,
Jusqu'à nier ses droits sur l'Empire ottoman?

* Epig.

de Piron,
15 Nov.

1776, p. 417.

— Lett.

au C. d'A.

ibid. p. 415.

Linguae hebraeae philologia criticè exposita ac nonnullis digressionibus illustrata. Edidit Daniel Christoph. Ries, SS. theologiae doctor, ejusdemque in electorali universitate moguntina professor &c. *A Mayence, de l'imprimerie électorale 1785* 1 vol. in-8°. de 88 pag.

* 1 Juillet
1783 p. 340.
— 1 Janv.
1784 p. 22.

L'Auteur déjà très-avantageusement connu par plusieurs ouvrages, & particulièrement par une grande connoissance des langues grecque & hébraïque *, offre dans ce traité aux jeunes théologiens des connoissances importantes touchant un idiome dans lequel ont été écrits les premiers livres dépositaires de la révélation. Les notions préliminaires sur le langage humain en général, sur la langue primitive, sur la difficulté de former & d'établir un langage articulé, conduisent l'auteur à des points de vues où par occasion il réfute plus d'un genre d'erreurs philosophiques, en particulier le systéme absurde qui cherche l'origine de la société dans l'état des Sauvages, qui imagine que les nations ont été *gloussantes* avant d'être parlantes.

En parlant de la langue hébraïque qu'il considère comme la première que les hommes aient parlée, il en admire l'immutabilité, durant le tems même que c'étoit la langue vulgaire des Hébreux. Ce qui est effectivement remarquable, & une prérogative dont aucune

ne

ne langue vivante ne sauroit se flatter *. M^r. R. croit en trouver la cause dans la grande simplicité de l'hébreu. Je crois pouvoir y ajouter une raison que la sagesse & la religion du savant écrivain ne défavoueront pas. C'est que la Providence a dû veiller à ce que le langage de Moyse, de Josue, de David, de Salomon, des Prophetes &c, fût exactement le même. Sans cela l'ensemble des Livres saints eût non-seulement présenté une bigarrure rebutante, mais un grand nombre de passages inintelligibles, & enfin une inconstance alarmante pour la conservation de la foi, & infiniment préjudiciable à l'instruction publique. Le génie des langues se plie, comme tout ce qui est, aux vues de l'Eternel. *In Mose primo scriptore sacro idem hebraismus eminet, qui in Malachiâ quamvis mille annis & amplius posteriore.*

C'est encore une chose digne d'attention, qu'une multitude de noms qu'on lit dans les anciennes langues, tels que *Sidon*, *Assur*, *Liban* &c (a) n'ont leurs racines dans aucune de ces langues, mais précisément & exclusivement dans l'hébraïque. Ce qui prouve d'une manière très - pressante la haute

* 15 Janv.
1783 p. 106.
— 15 Sept.
1784 p. 95.
— 15 Nov.
1785 p. 404.
406.

(a) Plus d'un savant a observé que le mot *fac*, quoique purement appellatif, avoit passé dans toutes les langues connues avec de légères différences de terminaison; sans qu'on puisse trop deviner la raison d'une adoption si générale. Voici néanmoins une idée que j'ai autrefois hasardée sur ce sujet. *Prendre son fac*,
c'est

antiquité de cette dernière, & sa préexistence aux peuples qui par des annales interminables voudroient perdre leur commencement dans la nuit des tems.

Parmi les observations que fait l'auteur sur le texte hébraïque & la version des Septante, il y en a une qui concerne la Vulgate, & qui est d'une justesse peu commune. Comment les protestans & certains hébraïsans ont-ils pu reprocher aux catholiques leur attachement au texte de la Vulgate, puisque le Sauveur & ses Apôtres ont fait pour l'ordinaire usage de la version des Septante qui également n'étoit qu'une traduction, & qui n'avoit pas à beaucoup près les mêmes titres de considération ou de possession que la Vulgate? *Ipsæ divinus magister, & quos sibi suffecerat, apostolice, veteris scripturæ testimonia, vel inter judæos hebraizantes, multò frequentius ex græco quàm hebræo autographi textu allegarunt. Quare nec catholici cavillationes merentur, cum versioni suæ latinæ, cui à longo ævo ecclesiæ usu (ut nihil de authentico Tridentinæ Synodi decreto dicam) tantum auctoritatis est, multo plus aliquid quàm hodiernis fontibus deferendum putant.*

Dans une digression sur les fables hébreux,

c'est prendre congé & partir. Or c'est la seule chose sur laquelle devoient encore s'entendre les insensés maçons de Babel. Il est naturel que le dernier mot qui réunit l'intelligence de tous, fût conservé dans la révolution que subit le langage humain.

M^r. R. réunit la lumière grammaticale à la science des médailles, & disserte sur ce sujet de la manière la plus satisfaisante. On fait qu'après la captivité de Babylone les Juifs ont fait usage du caractère chaldaïque, qui est le caractère hébreu d'aujourd'hui (a). D'où il s'enfuiroit que les sicles qui portent des lettres samaritaines, ou anciennes hébraïques, seroient antérieurs à la captivité, si leur authenticité étoit bien constatée. Mais M^r. R. bien loin de la reconnoître, assure qu'avant le Grand-Prêtre Simon, l'un des fils de Matthathias, les Juifs n'ont pas eu d'argent ni aucun métal monnoyé, & que les sicles dont il est parlé avant cette époque, ne sont que des valeurs déterminées par le poids du métal commercial.

Le reste de l'ouvrage regarde les points massorétiques & la manière de suppléer les voyelles. Nous ne nous y arrêterons pas, pour ne pas répéter ce que nous avons dit sur ce

(a) Observation qui convainc de supposition un grand nombre de médailles. Me trouvant à Semlin près de Belgrade en 1768, une troupe de gens assez bruyans entra dans ma chambre à 9 heures du soir. L'étonnement que me causa cette visite fit bientôt place à celui que produisit le motif. C'étoit une belle médaille de Moyse, en bronze, sur laquelle on demandoit mon sentiment. L'exergue en caractères modernes hébraïques marquoit assez ce qu'il en falloit penser, quand d'autres considérations ne lui eussent pas ôté le prix de l'antiquité. Cependant quelques Juifs en avoient déjà offert plusieurs ducats.

sujet dans le Journal du 15 Décembre 1785, p. 580. Nous observerons seulement que dans cet article, ainsi que dans tous les autres, l'auteur fait autant preuve de modestie que de savoir. Bien éloigné du ton de suffisance & d'importance que la médiocrité regarde comme un supplément de talens, il parle de son savoir hébraïque & de ses leçons comme d'une chose presque indifférente, dont l'utilité a ses bornes & qu'il seroit imprudent de porter trop loin. *Atque hæc sunt, quæ de linguæ hebrææ philologiâ, quamvis in rebus non paucis non nisi conjecturæ sit locus, rescire theologo philebræo convenit, atque universim sufficit.* Quelle différence d'un tel savant d'avec ces hommes vains & présomptueux qui sur des choses même où *non nisi conjecturæ est locus*, prétendent bâtir des systèmes destructifs des interprétations les plus générales comme les plus anciennes & les plus respectables!



Mandement de Mgr. l'évêque de Saint-Claude, qui ordonne des prières pour demander au Seigneur les grâces qui lui sont nécessaires pour la conduite de son diocèse. A Avignon. 1785. 1 vol. in-12 de 71 pages.

Cette pièce, quoique remplie de pensées pieuses qui, dans une autre occasion & présentées d'une autre manière, eussent été pour la plupart bien accueillies, a déplu à des esprits calmes & modestes par un certain

ton d'emphase & de critique aigre, qui sur-tout dans un commencement a paru déplacé ou du moins prématuré. Mais comme il est connu qu'elle a été rédigée sans le concours de l'illustre prélat & même durant son absence, elle n'a aucunement affoibli l'idée que l'on a de ses vertus, ni l'espérance que l'on a conçue de son administration. Le mécontentement public ne s'est tourné que vers l'auteur anonyme de cette singulière harangue, où le sage prélat par une hypotipose que l'anonyme ne devoit pas se permettre, est représenté comme le plus éclairé, le plus irrépréhensible évêque qui ait paru dans le monde, & qui tel qu'on le peint ici, en parlant toujours dans la première personne, n'a certainement pas besoin des prières qu'on sollicite pour lui. On n'en parle que par opposition à l'ambition, à l'orgueil, à la mollesse, au libertinage d'esprit & de cœur qui désole TANT D'AUTRES ÉGLISES (p. 24).

On s'éleve contre les translations d'un siège à un autre, la non-résidence, l'emploi profane des biens ecclésiastiques, & cent autres choses qui ne regardent en aucune façon le bon peuple chez lequel le prélat va se rendre: on diroit que pour le sanctifier, il faut commencer par l'instruire de tous les scandales & de toutes les irrégularités qui peuvent avilir le sacerdoce & l'épiscopat. Jamais peut-être la grande règle d'Horace:

Non sic incipies ut scriptor cyclicus. . . .

Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem
Cogitat, ut speciosa dehinc miracula promat.

Jamais cette règle, aussi bien assortie à la mo-

tales & à la bonne politique, qu'à la bonne littérature, n'a été plus cruellement violée. Mais ce qui fait l'objet d'une considération plus grave, c'est qu'il y a des choses qu'une théologie sévère trouveroit très-embarrassantes. Par exemple. *Nous ne sommes pas les ministres de l'ancienne loi, pour nous contenter d'une justice apparente & pharisaïque* (p. 57). Il est très-faux que ce soit-là le caractère des *ministres de l'ancienne loi*. Assurément Aaron, Phinéas, Samuel, Sadoc, Onias &c, avoient quelque chose de plus qu'une *justice apparente*; & l'esprit de l'*ancienne loi* étant l'esprit du Dieu de la nouvelle, n'inspiroit ni l'*hypocrisie* ni une *justice* précisément *apparente*. On a pris pour l'*ancienne loi*, la dépravation très-tardive & éphémère des Pharisiens au tems de Jesus-Christ. Et cette bévue n'est pas petite. — C'est une exagération très-repréhensible d'avancer que la translation d'un évêque à un autre siège, est un crime égal à la *violation du mariage chrétien*, c'est-à-dire, à la polygamie, à l'adultère &c. (p. 16). — Il y a aussi quelques passages contre la *crainte du Seigneur*, sur la nécessité d'une *charité pure* &c, qui pour le moins auroient besoin d'une satisfaisante explication.

Du reste, comme nous l'avons dit d'abord, ni l'égoïsme, ni les divers écarts qui défigurent cette espece de critique de l'ordre épiscopal, ne peuvent être en aucune façon attribués au sage & très-orthodoxe prélat dont elle porte le nom. Elle a été publiée par un

1. Février 1786.

195

homme du diocèse, dont il saura par-là même se défier, lorsqu'il étoit encore à 100 lieues de-là. Sa modestie, sa circonspection, son zèle sans parade & sans éclat, sa régularité sans morgue & sans aigreur, corrigeront par le fait ce qu'il y a de défectueux dans le verbiage d'un secrétaire inconfidéré.



Extrait des lettres écrites des Missions des Indes-orientales, reçues au Séminaire des Missions étrangères. Paris, Janvier 1784. A Paris, chez Guillot. 1785. 45 p. in-12.

L Es lettres dont on donne ici l'*Extrait*, sont uniquement *édifiantes*; & elles ne roulent que sur l'état de la religion dans les pays infidèles: elles ne réunissent pas le double objet qu'on s'étoit proposé dans le recueil si précieux des *Lettres édifiantes & curieuses* écrites par les Missionnaires Jésuites. Les gens du monde y prendront peut-être moins d'intérêt: mais les personnes pieuses seront charmées de voir les progrès de la foi dans le royaume de Siam, où les persécutions ont cessé depuis la révolution arrivée en 1782, dans laquelle le Roi, nommé Peytac, fut mis à mort, & le premier ministre qui favorise les Chrétiens, proclamé à sa place. Le Tonquin & la Cochinchine n'offrent pas de moindres sujets de consolation. Il paroît par ces Lettres que, dans la Chine, les persécutions sont assez

* 15 Sept.
1785, p. 129.
— 1 Nov.
p. 392.

vives & assez fréquentes * : mais on nous apprend qu'il y a une société de Chrétiens qui a acheté, depuis peu, de vastes montagnes toutes en friche, couvertes de bois, & voisines du royaume appelé King-Thchoan, conquis, il y a peu d'années, par l'Empereur. " Le projet est de remplir ce terrain de
,, familles chrétiennes, en leur en vendant
,, une partie, à proportion de l'argent qu'el-
,, les débourferont, ou en la leur donnant
,, à titre de louage, & de n'y admettre au-
,, cun païen. ,,



L'Emulation est le mot de la dernière énigme.

*J*E suis un animal, dit-on, très-raisonnable :
La raison cependant en moi n'est pas palpable :
Pourquoi ? Venons au point.
Je veux, je ne veux point ;
Le même objet tantôt m'est agréable,
Tantôt m'est détestable ;
Je dis, je me dédis ;
Au même instant je pleure & ris.
Mal-à-propos je veux des complaisances,
Et j'exige des bien-séances.
J'excelle en curiosité,
Caquet & vanité :
Mon travail est la promenade,
Mon fait est la parade.
Volage comme un papillon,
Je mérite ta défiance,
Cher lecteur sans expérience ;
Garde-toi de mon vermillon.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 13 Décembre). Le Grand-Seigneur a été fort incommodé ces jours-ci. Quoiqu'il se trouve mieux à présent, l'on croit remarquer néanmoins depuis quelque tems, que sa fanté s'affoiblit. Aux divers désagrémens, qu'il a éprouvés depuis son avènement au trône par rapport aux affaires publiques, s'est jointe encore la douleur de perdre plusieurs de ses enfans par la petite vérole, qui s'est répandue dans l'intérieur du ferrail, & qui y fait des ravages non moins meurtriers que parmi le peuple de cette capitale. Cependant le prince Selim, neveu de Sa Hauteffe, qui en a été attaqué également, paroît se rétablir; & suivant les rapports qu'on en reçoit actuellement, les médecins le jugent hors de danger. Pendant le tems qu'on croioit le perdre, le peuple a donné des marques peu équivoques de l'affection, qu'il lui porte: la tristesse étoit universelle; & les mosquées ne désemplissoient point. Ce qui lui attache la multitude, c'est l'idée, où l'on est, que c'est un prince plein d'ardeur, de courage & de fermeté, qui pourra rétablir l'honneur du nom ottoman, flétri sous les deux derniers regnes. Le Sultan regnant est

I. Part.

○

un Prince doux & débonnaire; mais l'on est peu content de la trop grande condescendance, qu'il a fait paroître en plusieurs rencontres, particulièrement à l'égard des Puissances voisines. Les négociations avec celles-ci ne sont pas fort actives; & l'on n'apprend rien de la démarcation, exigée par la cour de Vienne. Il est vrai, qu'on a vu dans des feuilles de l'Empire des propositions, qu'on prétendoit faites sur ce sujet à la Porte, & des contre-propositions, par lesquelles celle-ci y auroit répondu: mais ce sont des piéces, dont ici l'on conteste hautement l'authenticité.

Le ministre de Prusse près de notre cour travaille de concert avec le capitán-bacha; on croit que leurs conférences ont pour but d'affoiblir l'influence du cabinet de Versailles sur les décisions du divan. On dit en outre qu'il est question de conclure un traité d'alliance avec le Monarque Prussien. Quoiqu'il en soit de ce bruit, il ne laisse pas de relever le courage des Turcs qui se croient toujours menacés de projets de conquête ou de partage.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 27 Décembre). La nouvelle de la signature du traité de paix entre l'Empereur & la république de Hollande, a été apportée ici à l'ambassadeur impérial par un garde noble de Gallicie: Mgr. le grand-duc de Russie en a félicité, dans les

1. Février 1786.

199

termes les plus gracieux, M^r. le comte de Rechteren de Borbeuningen, ambassadeur de L. H. P. près de S. M. l'Imp. On a appris par la même voie, la conclusion du traité d'alliance entre la France & les Hollandois.

M^r. le comte de Cobentzel, ambassadeur de l'Empereur, aiant pris congé de l'Impératrice & de toute la famille impériale, est parti pour Vienne : ce seigneur a reçu ici un honneur distingué & qui doit flatter son auguste Maître, autant que lui-même. L'Impératrice l'a fait inviter à dîner avec elle le 10 de ce mois ; ces marques de préférence annoncent combien les deux cours impériales vivent dans une bonne intelligence, & combien elles cherchent à établir solidement la confiance, qu'elles doivent avoir l'une pour l'autre.

Au milieu de la tranquillité, qui regne ici, il n'y a que de la Tartarie qu'on reçoit de tems en tems des nouvelles guerrières : il paroît qu'il est impossible de soumettre ces nations peu policées & vagabondes. Encore récemment la cour a eu avis, que les Lesghis, qui habitent la partie du Cuban, voisine du Mont-Caucaze, ont tenté, au nombre de 15 à 20 mille hommes, de rompre le cordon de nos troupes, en l'attaquant à l'improviste : mais les Russes étoient trop bien sur leurs gardes pour se laisser surprendre : & les assaillans, voyant leur projet découvert ainsi que les nôtres prêts à les recevoir, se sont retirés dans leurs montagnes sans pousser l'entreprise. — Suivant

les dernières lettres des frontières de la Perse la mort du Kan s'est confirmée & il y re-
 gnoit une grande confusion à l'égard des di-
 vers prétendans & compétiteurs à la régence
 de cet empire jadis si célèbre. — Les let-
 tres de Finlande annoncent qu'il y a dans
 cette province une si grande disette de bled,
 qu'on y craint une famine. Aussi apprend-on
 que le ministre de Suede ici a reçu ordre de
 sa cour de demander au gouvernement de
 céder 10 mille mesures de bled des magasins
 de la Russie, pour être immédiatement trans-
 portées en Finlande.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 3 Janvier). L'affaire
 de la sortie des grains n'est pas encore ter-
 minée. Le Roi, de l'avis du conseil per-
 manent, a fait expédier de secondes lettres-
 universales, en date du 9 Décembre. Sui-
 vant ces universales, 1°. Les chefs de chaque
 palatinat examineront avec 12 officiers de la
 province, assemblés à cet effet, quelle a été
 la récolte de l'année dernière dans chaque
 district, & combien il y reste encore de
 grains en magasin des années précédentes;
 ce dont ils feront leur rapport au conseil per-
 manent : 2°. Ils déclareront en même tems
 leur avis, s'il est nécessaire de défendre l'ex-
 portation des grains à quelque palatinat, pro-
 vince ou district particulier : 3°. Pour quelle
 espece de grains une pareille défense seroit
 nécessaire, attendu que, pour ce qui con-
 cerne

cerne le froment, comme il ne s'en fait pas une grande consommation en Pologne, l'on pourroit l'exempter de la prohibition, ainsi que le chanvre & le lin. Les dits commissaires indiqueront en même tems, dans quel état se trouve actuellement le dernier ensemencement fait pour l'hiver, vu que le dernier automne a été fort humide & pluvieux, que par-là les semailles ont été retardées, & qu'il pourroit en résulter une cherté pour l'année prochaine. Après que toutes ces informations auront été reçues, recueillies & examinées, Sa Maj. & le conseil-permanent pourront prendre avec connoissance de cause les mesures, nécessaires pour prévenir les funestes suites, qu'une disette pourroit entraîner l'année prochaine, particulièrement en cette résidence, où se tiendra alors la diète — La Vistule est prise depuis quelques jours, le froid aiant été de 13 à 14 degrés, sans neige. Si les rivières restent couvertes de glace pendant quelque tems, un charriage facile pourra nous amener beaucoup de provisions des provinces.

LEMBERG (le 30 Décembre). Il se confirme malheureusement qu'une maladie épidémique, qui s'étend de plus en plus, continue de ravager plusieurs districts de la Pologne. Vendredi 9 de ce mois, 57 hussards du régiment de Barkois, commandés par deux officiers, sont partis de Czorkow, pour aller renforcer notre cordon dans ces contrées. Nous nous flattons d'autant plus que les bonnes dispositions, faites par le gouver-

nement, pour nous mettre à l'abri de tout danger, auront un heureux succès, que la république de son côté a pris toutes les précautions nécessaires, pour arrêter les progrès de ce terrible fléau. Voici ce qu'on a fait de notre côté : à un quart de mille environ des frontieres, on a construit, dans le plat-païs, des cabanes où se trouvent des hussards, quelques fantassins & 10 payfans ; à un mille de celles-ci, on a élevé plusieurs autres, gardées également par des troupes & des laboureurs ; enfin de 2 en 2 milles, il s'en trouve un plus grand nombre. Ces troupes doivent, nuit & jour, battre la campagne & passer d'une cabane à l'autre ; on a d'ailleurs établi des maisons de santé, tant à Tornorouda qu'à Huffiatin.

E S P A G N E.

MADRID (le 28 Décembre). Le refroidissement survenu entre notre cour & celle de Naples, bien loin de diminuer, semble s'accroître : déjà il n'est plus un secret, & l'on assure, que le chevalier de las Casas, ministre de S. M. Catholique près du Roi des Deux-Sicules, s'est retiré à Rome, après avoir fait les plus fortes représentations au nom de son Maître. Le sujet du différent est le desir, que notre Souverain a témoigné au Roi, son fils, que M^r. Acton, ministre d'état & de la marine de S. M. Sicilienne, fût éloigné de l'administration. L'on dit, que ce dernier Monarque avoit promis, qu'il au-
roit

roit égard à la réquisition , & que M^r. Acton recevoit sa démission pendant la tournée , que L. M. Siciliennes ont faite en diverses cours d'Italie. Cependant cette promesse n'ayant pas été remplie , la cour de Naples envoia ici le général Pignatelli , pour faire des excuses à ce sujet , & pour tâcher d'inspirer à S. M. Catholique des sentimens plus favorables sur un ministre , que L. M. Siciliennes paroissent affectionner : mais les raisons du général Pignatelli n'ont pas été accueillies : il a été reçu avec tant de froideur , qu'il n'est resté que peu de jours , & qu'il a repris la route d'Italie , sans avoir pu entamer la négociation , dont il étoit chargé. Au contraire , M^r. de las Casas a eu ordre de réitérer ses plaintes ; & à la fin (comme nous venons de le dire) il a dû quitter Naples , pour se rendre à Rome.

Il regne dans nos provinces méridionales une fièvre , devenue épidémique , qui y fait les plus grands ravages. Ce fléau a déjà emporté dans les provinces de Murcie , de la Manche , de l'Estremadure & d'Andalousie un si grand nombre d'habitans , que plusieurs villages & d'autres endroits sont presque déserts. — Il a été envoié de l'Amérique , pour le cabinet roial d'histoire naturelle , 300 papillons , d'une espede très-rare & des plus singulieres ; on les divise en différentes classes : en *nocturnes* , *naturels* , *transparens* ou de *talc* &c. Chacun de ces insectes sera enfermé à part dans une caisse fort élégante & garnie de deux glaces , pour la commodité

dité des curieux, qui voudront les examiner de plusieurs côtés. On attend aussi une espece de singes peu connus, dit-on, en Europe, dont les philosophes & les ignorans qui n'ont point lu M^r. de Buffon, qui apprécie si bien les singes, ont fait sans hésiter une *nouvelle espece d'hommes*.

On connoit les ravages que les sauterelles font dans plusieurs endroits de l'Europe, & quelquefois dans certaines provinces de ce royaume (a). Ce fléau redoutable se faisant particulièrement sentir dans les parties de l'Espagne qui sont situées du côté de l'Afrique, la société roiale économique de Madrid a proposé, en 1784, un prix qui devoit être adjugé à l'auteur du meilleur mémoire sur cet objet ; mais ceux qui lui ont été adressés n'ayant pas entièrement rempli ses vues, la société n'a point décerné le prix, & elle s'est contentée d'accorder un *accessit*, consistant en une médaille d'argent, à M^r. Jacquelin Duplessis, ancien officier de dragons, qui a proposé de naturaliser en Espagne un oiseau connu aux Isles de France & de Bourbon sous le nom d'Oiseau-martin & qui a servi à y détruire les insectes qui ravageoient autrefois les campagnes. Cet oiseau a été apporté dans les colonies, des grandes Indes ; & le gouvernement, persuadé de son utilité, a rendu

(a) Moïen d'écarter ces nuées d'insectes lorsqu'elles sont sur le point de descendre sur les campagnes, 1 Mai 1779, p. 35. — 3. Novembre 1780, p. 364.

ſucceſſivement pluſieurs ordonnances pour enjoindre aux colons de le laiſſer multiplier & de n'en détruire aucun. — Quelques auteurs ont aſſuré, d'après des relations infidèles, que les habitans de ces Iſles avoient été obligés de tuer ces oiſeaux qui, après avoir détruit ces infeſtes, dévastoient à leur tour les récoltes. M^r. Dupleſſis qui a réſidé pluſieurs années à l'Iſle de Bourbon, où il a vu introduire les Oiſeaux-martins, perſuadé qu'il étoit eſſenciel de détruire une erreur qui peut empêcher de ſonger aux moiens de les naturalifer dans les parties méridionales de l'Europe, ou même de chercher une autre eſpece d'oiſeau qui pût remplacer celui-ci, a préſenté à la ſociété royale d'agriculture les papiers qu'il a pu rasſembler relatifs à l'hiſtoire de cet oiſeau, & d'après leſquels il compte qu'il eſt toujours très-multiplié aux Iſles de France & de Bourbon, & que les ordonnances rendues pour en favoriſer la multiplication ſont encore en vigueur. (a)

(a) Un autre moiën de détruire les ſautelles, d'abord peut-être moins efficace, mais qui à la longue auroit des eſſets ſenſibles, ce ſeroit d'en faire l'aliment des hommes. Car il y a toute apparence que celles du Midi de l'Eſpagne ſont de la même eſpece que celles que les Marocains achetent par ſacs & qu'ils mangent avec tant d'appétit. 15 Décembre 1785 p. 579.



S U E D E.

STOCKHOLM (le 2 Janvier). Une des principales maisons de commerce, établie à Gothenbourg, sous la raison des freres Alfrömer, a cessé ses paiemens; on porte la banqueroute à un million de rixbalers, monnoie de Suede; ce qui fait à peu près 3 millions de florins, argent de Hollande; deux maisons connues, établies à Anvers, y perdent plus de 500,000 florins. On ignore jusqu'ici quelles pertes auront fait les autres maisons étrangères, particulièrement celles d'Amsterdam. — La disette est extrême dans plusieurs contrées du royaume; on prétend que l'esprit de commerce, le luxe & la corruption qui gagnent jusqu'aux glaces du Nord, ont porté un grand coup à l'agriculture.

I T A L I E.

MILAN (le 30 Décembre). Son Exc. M^r. le baron de Martini, conseiller intime actuel d'état de S. M. l'Empereur, est arrivé dans cette ville le 13 de ce mois. En qualité de commissaire royal, Son Exc. est chargée, de la part de S. M., de commissions très-importantes, qui ont pour objet l'introduction d'une nouvelle forme de justice, plus avantageuse à ses fideles sujets de la Lombardie-autrichienne: le 19, ce ministre s'est rendu au sénat & a été présent au rapport

port & au jugement de plusieurs procès. C'est M^r. le commissaire qui doit mettre la dernière main au Code, qu'on a déjà commencé à imprimer pour les causes civiles ; on croit que tout restera sur l'ancien pied jusqu'au 1^{er} du mois de Mai prochain. — Mgr. l'archevêque, par dépêches nouvellement envoïées du gouvernement souverain, a reçu ordre de supprimer une grande partie des fêtes, qu'on est dans l'usage de célébrer. On l'a prévenu en même tems, qu'au cas qu'il se trouvât avoir quelque difficulté à s'y prêter, il pouvoit se réunir avec tous les autres évêques de l'Etat, pour en faire la demande à la cour de Rome. — On vient de communiquer aux évêques de ces Etats le décret suprême, par lequel tous les biens des couvens supprimés, de l'un & de l'autre sexe, ont été assignés pour la portion congrue des paroisses.

VENISE (le 1 Janvier). A voir tout ce qui se passe ici, on diroit que nous sommes à la veille de grands événemens. On continue à augmenter nos forces maritimes, & à fondre des canons ; tout est en activité dans nos arsenaux. On se hâte de mettre en état de défense nos forteresses de la Dalmatie. On forme plusieurs nouveaux régimens, & le sénat est sur le point de prendre à son service un lieutenant-général d'une nation étrangère. — On mande qu'une partie de l'escadre du chevalier Emo, qui s'est réunie à Malte, doit y passer l'hiver, tandis que l'autre cinglera vers la baie de Tunis pour y continuer

nuer les hostilités, ou faire la paix avec ces Barbaresques au cas que leurs propositions soient acceptables.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 10 Janvier). Le gouvernement étant fermement décidé à suivre le système pacifique, qu'il a embrassé par rapport aux affaires générales de l'Europe, les moïens de réparer la situation délabrée des finances, de vivifier l'industrie, & d'augmenter les richesses nationales occupent exclusivement son attention : &, comme les traités de commerce sont nécessaires pour régler les intérêts réciproques, deux négociations de cette nature vont se traiter à la fois, l'une avec la cour de Pétersbourg, l'autre avec celle de Versailles. On fait, que notre traité de commerce avec la Russie est sur le point d'expirer; mais l'on n'est pas sûr de le voir renouveler sur l'ancien pied. L'Impératrice, dit-on, reste sincèrement attachée à la Grande-Bretagne : mais, comme la France lui a fait des avances très-avantageuses, pour partager les prérogatives en fait de commerce avec nous, cette concurrence a naturellement engagé la Russie à en faire son profit : &, ne fût-ce que cette raison seule, nous n'osons nous flatter de conserver la préférence, que nous avons dans cet empire sur toutes les autres nations commerçantes de l'Europe. Peut-être d'autres motifs de refroidissement ou d'indifférence se joignent à cet

Incident : peut-être l'Angleterre souffrira-t-elle des liaisons de politique, qui se sont formées entre l'Electeur de Hanovre & celui de Brandebourg : peut-être nos papiers publics ne se trompent-ils point, en se permettant certaines conjectures à cet égard : mais du moins est-il certain, que, quels que soient relativement à la confédération germanique les sentimens personnels de George III, ses ministres, comme Roi d'Angleterre, n'y sacrifieront point les intérêts du royaume, certains (comme ils le sont) qu'il n'en faudroit pas davantage, pour leur faire perdre la faveur populaire & leurs places avec elle.

On a confirmé, hier, la mort du duc de Gloucester, décédé à Geneve, dont l'air paroïssoit à S. A. propre au rétablissement de sa santé. — Le prince Edouard-Auguste fera sa premiere campagne de mer, avec la petite escadre qui doit être envoyée au printemps prochain dans la Baltique, sous les ordres du commodore Gower. — Le gouvernement a reçu des dépêches de Hollande, sur lesquelles on a tenu deux fois conseil chez le secretaire-d'état; on a envoyé le résultat à S. M. à Windfor. — Le ministere s'occupe dans ce moment de la révision des traités conclus entre la Grande-Bretagne & la Hollande, depuis le regne de Charles I, relativement à la permission accordée aux bâtimens hollandois de pêcher sur les côtes d'Angleterre, en païant un certain droit : les Hollandois continuent à pêcher; mais ils

ont oublié de se soumettre aux conditions stipulées.

La cour a reçu, ces jours-ci, des dépêches de M^r. Ainslie, ministre britannique à Constantinople, touchant un traité de commerce qui se négocie entre la France & la Porte ottomane, ainsi qu'aux engagements de commerce qui se contractent entre l'Angleterre & la Porte, deux objets qu'on dit être très-avancés. — On écrit de la Nouvelle-Yorck que la cour de France demande que le congrès fasse faire la restitution de tous les biens confisqués depuis la signature du traité de paix à Paris; mais on fait que le congrès n'est pas revêtu des pouvoirs nécessaires à cet effet, & ne peut que recommander cet arrangement aux assemblées des divers Etats.

— Les possessions françoise & angloise, sur les côtes d'Afrique, sont en ce moment l'objet de certaines explications, entre les cours de Versailles & de Londres, par la conduite indiscrete des commandans respectifs; on espere cependant que tout s'ajustera à l'amiable. — Tous les avis de Dublin donnent des détails très-favorables sur les mesures qui s'y prennent, pour étendre le commerce & les manufactures d'Irlande, & le succès dont elles sont accompagnées. On ne s'y est nullement départi de la résolution de persister à obtenir de l'Angleterre un commerce direct à l'Inde & à la Chine, ainsi qu'à toutes les autres parties du monde, & que leurs manufactures soient reçues aussi dans la Grande-Bretagne, de même que dans toutes ses possessions

lessions d'outre-mer. — Depuis quelques jours, il circule ici un bruit qui alarme beaucoup nos commerçans ; c'est que les marchandises des manufactures angloises, qui s'importeront aux Pays-bas autrichiens, vont être assujetties à de nouveaux impôts très-onéreux ; on ajoute que le commerce sollicite notre ministère à faire à ce sujet des représentations convenables à la cour de Vienne. Quoiqu'il en soit de ce bruit, il est certain que les lettres ministérielles du lord Torrington, arrivées aujourd'hui de Flandres, n'en font aucune mention.

Dans un moment où les duels sont si fréquens, où la religion & les loix n'ont pu parvenir à les empêcher parce que l'autorité se ressentant de la foiblesse des tems n'a pas voulu les appuyer efficacement (a), où cette maladie cruelle exerce sur-tout ses ravages dans les armées de tous les pays de l'Europe, le fait suivant ne sauroit être trop cité ; les exemples sont quelquefois plus efficaces que les dissertations. Sous le regne de la Reine Anne, un jeune homme du comté de Berk, marié malgré lui à une femme que son cœur n'avoit point choisie, & que son pere l'avoit forcé de prendre, quitta le lieu de sa naissance & s'engagea dans un régiment qui faisoit des recrues à Reading. Comme il avoit eu une excellente éducation, il se

(a) 1 Juillet 1782, p. 322 & suiv. — 15 Octob. 1782, p. 273.

fit bientôt distinguer par sa conduite des soldats de la compagnie ; à peine y avoit-il un mois qu'il étoit au service, qu'il fut fait caporal, & trois mois après il obtint la hallebarde. Il resta sergent pendant deux ans, & quitta la hallebarde pour un drapeau. Son régiment fut alors envoyé en Flandres. Il se trouva à la fameuse bataille de Ramillies, où il eut le bonheur de sauver le drapeau contre les efforts de 4 soldats françois qui vouloient le lui enlever. En récompense de cette action, il fut fait lieutenant ; peu de tems après il parvint au grade de capitaine. Il demeura plusieurs années dans cette station, jouissant de l'estime générale, par son honnêteté, son courage, son attention à tous ses devoirs. Un jour il reçut un cartel d'un de ses camarades, il refusa de l'accepter ; & le sang froid avec lequel il répondit à ceux qui lui en faisoient un reproche, la noblesse qu'il mit en déclarant ses principes sur une action qui lui paroissoit méprisable, & que la fausse bravoure & le préjugé seul faisoient croire honorable, mit tout le monde dans son parti. Le Roi George II, qui étoit monté sur le trône, en fut instruit ; il approuva la conduite du capitaine, & l'éleva au rang de colonel, en disant qu'un homme de courage qui a bien servi son pays, donné sur les champs de bataille des preuves de sa bravoure, seroit inexcusable d'exposer sa vie pour céder à une coutume arbitraire & barbare.

Extrait

*Extrait d'une lettre d'Edimbourg, du
30 Décembre.*

« On a enfin eu des nouvelles du Sr. Lunnardi qui a entrepris dernièrement un nouveau voiage aérien : on l'avoit vu à l'aide d'un télescope tomber à la mer dans les environs de Guillennefs, à l'Ouëst de Dunbar, & on avoit remarqué que quelques bateaux étoient peu éloignés de lui ; ces observations ont été confirmées aujourd'hui par plusieurs matelots qui viennent d'arriver, & qui sont les mêmes qui ont sauvé l'aéronaute. Ce n'est qu'avec beaucoup de peines, & au bout de trois quarts d'heure qu'ils s'approchèrent du ballon, dont le conducteur enfoncé dans l'eau jusqu'à la ceinture malgré son scaphandre & ses vessies, attendoit ses libérateurs avec la plus vive impatience : ils racontent qu'il leur avoit dit que, s'il ne s'étoit pas aperçu qu'ils le gagnoient à la voile, il auroit coupé les cordes qui attachôient son bateaw au ballon ; mais qu'il n'avoit pas voulu en faire le sacrifice sans y être forcé par la nécessité ; néanmoins à peine fut-il à bord d'un des bateaux, que le ballon dégagé du poids de son conducteur, s'enleva de nouveau, ne laissant au voiageur que les vêtemens mouillés qu'il avoit sur le corps, & une épée qu'il remit à ses libérateurs, comme un gage de la promesse qu'il leur fit de les satisfaire de leurs peines. Le ballon a été retrouvé le lendemain en mer à dix milles de l'isle de May. » (a)

(a) *Quelques personnes ont paru surprises de ce que je ne parlois pas de toutes les expériences aéronautiques qui occupent si fortement un certain public. Mais s'il y a en cela quelque chose d'un coupable silence, ce délit m'est commun avec un des plus judicieux périodistes de France. « On a négligé de parler, dit l'abbé*
I. Part. P de

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 17 Janvier). Le conseil d'état aiant formé un plan pour une réduction des forces militaires de la république, l'a envoyé à Loo, pour qu'il fût mis sous les yeux de Mgr. le Prince d'Orange, en sa

Journ.
gén. de Fr.
1785 n. 132.

de Fontenay, du voiage de Mr. Blanchard fait à Lille, & d'un nouveau qu'il a fait à Francfort, parce qu'on croit que toutes ces expériences n'avancent pas la perfection de l'art, c'est-à-dire, la direction, qui seroit le seul & le véritable objet d'utilité qu'on pourroit retirer des ballons. On ne parlera pas non plus des figures aërostatiques lancées dernièrement à Paris par le Sieur Enflen, la Nymphé, & le Cheval ailé. Tout cela peut être fort amusant : on peut rire de la simplicité d'un païsan des environs de Montmorency ; qui, s'imaginant que le Pégase étoit réellement un être vivant, parce qu'il le voïoit raser la terre, & qu'il alloit cependant avec beaucoup de vitesse, se mit à courir après lui, & lui cria vingt fois de s'arrêter, qu'il alloit se casser le cou. On rira sans doute encore du trait d'un autre païsan qui trouva la Nymphé portant une coëffure au globe, & fort bien vêtue, mais chancelant sur ses pas. En s'approchant, il croit voir une femme expirante ; il veut lui donner du secours, il la saisit à brasse-corps ; & quel est son étonnement, en ne trouvant qu'un corps de vessie ? Les personnes graves jugent qu'il est fâcheux que la découverte de Mr. de Montgolfier n'ait abouti, jusqu'à présent, qu'à des tentatives inutiles, à des dangers très-réels pour divers voïageurs aëriens, & à des spectacles de pure curiosité. A cela l'on doit ajouter qu'il y a une espece de

qualité de capitaine-général des forces militaires de la confédération ; cette importante charge donnant au Prince la présidence au conseil d'état : aussi-tôt que Son Altesse l'aura renvoïé, ce plan sera remis aux Etats-généraux, qui l'adopteront de la maniere que L. H. P. le trouveront plus à propos, relativement à l'intérêt de l'Etat.

Il n'y a encore rien de décidé touchant les affaires du Prince. L'assemblée de la province de Hollande n'a rien terminé. M^r. de Thulemeyer, ministre de Prusse, s'est transporté le 9 chez le président de L. H. P. pour solliciter la réponse qu'il est chargé depuis long-tems de demander de la part du Roi son maître, sur le contenu du mémoire dernièrement remis ; il lui a été répondu que les Etats-généraux ne pouvoient rien dire de décisif jusqu'à ce que l'assemblée provinciale

de partialité qui tient de l'imposture, de rapporter les voyages où les aéronautes ont échappé aux disgrâces attachées à cette marotte, & à taire les autres. Or l'on sait combien il est difficile d'avoir connoissance de ceux-ci ; on les cache avec autant de soin qu'on met d'éclat à préconiser ceux dont l'on est revenu la vie sauve. Par exemple, dans une ville célèbre des Pays-bas, on a fait pendant près de 15 jours les scènes les plus risibles avec un ballon, qui enfin brûla le nez au François qui en étoit l'architecte, & auroit probablement coûté la vie à un Mr. C. & à un Mr. D., si lors de sa chute il avoit été élevé plus de 10 pieds, la plus grande hauteur qu'il avoit pu atteindre ; & si on n'étoit parvenu à en retirer les voyageurs avant qu'il fût complètement embrasé.

ciale ait pris sa résolution particulière, & on l'a remis à demain matin, dans la persuasion que l'affaire sera décidée à l'assemblée qui se tiendra à ce sujet. Il est impossible de prévoir ce qui en arrivera; jamais les voix n'ont été aussi également partagées pour & contre. En attendant, on fait de bonne part que tout est arrangé au château de Loo pour le départ de la famille statthouderienne, soit pour la Haye, en cas que l'on rende au Prince le commandement de la garnison, soit pour quelque autre château, hors, dit-on, du territoire de la république.

Un nouveau corps, ou société bourgeoise vient de s'élever à la Haye; elle est composée déjà d'une centaine d'individus qui s'exercent journellement au maniement des armes; ils ne prennent aucune dénomination particulière, mais ils sont tous connus pour Statthouderiens & ils prétendent qu'ils ne prennent les armes que comme amis & défenseurs de la constitution telle qu'elle a été établie en 1748.

BRUXELLES (Le 18 Janvier). Par une ordonnance du conseil des finances du 4 de ce mois, il est statué " Que, par provision & jusqu'à autre disposition, on percevra pour droits d'entrée, outre les droits de convoi & de tonlieux, dans les endroits & dans les cas où ces derniers droits étoient, trois pour cent de la valeur sur les ouvrages de fer ou d'acier du prix de cent florins les cent livres & au-dessus, & trois florins du cent pesant, sur ceux du prix au-dessous de cent florins les cent livres. " — " Le conseil excepte néanmoins de cette disposition les fers en batteries, en chaudronnerie & en

1. Février 1786.

217

cloux, ainsi que les limes, les faux & les faucilles, qui resteront assujettis aux droits auxquels ces ouvrages & instrumens étoient imposés avant l'émanation de la présente ordonnance; & le conseil se réserve au surplus d'autoriser par des permissions particulières, sur les demandes qui pourront lui en être faites, l'importation des autres instrumens servant à l'industrie des artistes & des ouvriers, aussi parmi le paiement des droits qui avoient lieu avant l'émanation de la présente ordonnance, pour autant qu'il sera notoire qu'on ne pourra pas s'en procurer des fabriques de ce pays. »

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 8 Janvier). Le gala du 1 de ce mois a été d'une magnificence extraordinaire; les gardes allemande, hongroise & polonoise ont paru dans le plus brillant éclat. — S. M. I. continue d'assister fréquemment à la chancellerie de Hongrie; un de ces jours lorsqu'elle en sortoit, elle demanda au vieux portier: *Qu'y a-t-il de nouveau? Avez-vous bientôt un nouveau chancelier?* — *Nous n'en aurons pas besoin*, répondit le portier, *si V. M. daigne visiter la chancellerie aussi souvent, qu'elle le fait à présent.* — Le comte de Cobenzel, ambassadeur de S. M. à la cour de Pétersbourg, arrivé ici par congé le 4, a eu l'honneur d'être présenté à S. M.

Il paroît que l'élection d'un Roi des Romains est dans ce moment le principal objet des négociations secrètes qui occupent les cabinets. On prétend que dernièrement encore les ministres des deux cours impériales

ont demandé au Roi de Prusse une déclaration précise sur cet objet, & déclaré que leurs Souverains avoient cette affaire trop à cœur, pour qu'ils pussent différer plus long tems de le faire connoître à S. M. Prussienne. Le Roi a, dit-on, répondu simplement de bouche à cette déclaration des deux ministres

61 Qu'il se réservoir de s'ouvrir sur cet objet
 62 à S. M. Impériale immédiatement, lorsqu'il
 63 enverroit à Vienne son chambellan le
 64 comte de Podewils en qualité de ministre
 65 plénipotentiaire; qu'il espéroit d'avance que
 66 cette ouverture répondroit aux desirs de S.
 67 M. Impériale, mais qu'il desiroit aussi que
 68 la cour de Vienne donnât les mains aux
 69 propositions qu'il jugeroit nécessaires de
 70 mettre en avant à cette occasion. „

La commission chargée de la construction des grands chemins, ponts &c en Esclavonie, s'étant rendue coupable de plusieurs malversations, le général de Soro, y a été envoyé de Bude, avec quelques officiers de l'état-major, pour examiner l'état des choses, & en faire son rapport au Monarque. — Nous apprenons de Gratz, qu'en vertu d'une ordonnance suprême, tous les gros jeux de quelque espece qu'ils puissent être, y ont été rigoureusement défendus; les aubergistes qui permettront qu'on joue chez eux des sommes tant soit peu considérables, seront mis à l'amende & leurs maisons fermées pendant un certain tems. — On écrit de Clausenbourg, qu'il s'en est peu fallu qu'il ne s'élevât dernièrement une nouvelle révolte

parmi les Valaques dans les montagnes de Fogarasch. Les troupes autrichiennes parvinrent à tems à étouffer les mouvemens séditieux : on se contenta de saisir & d'emprisonner 3 des plus mutins, qui ont été condamnés à tirer les bateaux.

On assure que l'introduction des papiers fins de Hollande va être, si non entierement défendue, au moins soumise à des impôts considérables. — L'édit, concernant les franc-maçons, occupe toujours l'attention du public ; leur nombre va considérablement diminuer ; déjà les deux loges la *Constance* & *St. Joseph* ne subsistent plus, & trois autres seront abolies sans délai. On peut assurer que de 1000 membres il en restera à peine 300. Et comme la liste exacte des freres, l'indication des lieux & des heures des loges, la parole & la garantie du *Vénérable* qui doit répondre de tout, & d'autres articles exigés par S. M. I., s'accordent peu avec la nature d'une société mystérieuse, on s'attend que celle-ci se dissoudra d'elle-même *. — Le nombre des Juifs vagabonds ou mendians s'étant augmenté, depuis peu, à un degré alarmant dans nos provinces, il vient de paroître une ordonnance qui leur enjoint d'en sortir incessamment ; la même ordonnance interdit le mariage à tout Israélite qui n'aura pas le moien de subsister convenablement. — Les suicides continuent à se succéder de la maniere la plus alarmante. Un de nos cavaliers, le comte . . . allant se promener, ces jours-ci, dans un fiacre, s'avisa de s'y casser la tête d'un coup de

* Dernier
Journal p.
147.

feu. — Le concépitte Prussik, arrêté pour avoir voulu attenter à ses jours, jouissoit déjà d'un peu de liberté, & alloit être relâché lorsqu'on le surprit de nouveau occupé à l'exécution de ce détestable dessein; depuis ce moment il a été résolu de le mettre aux petites maisons. (a)

Fin de la réponse à la déclaration de la cour de Berlin.

Qu'on pose à présent le cas, que la proposition, faite amicalement, d'un troc volontaire, eût été effectivement agréée par la Maison Palatine, mais que la cour de Berlin eût fait contre le troc les objections ci-dessus mentionnées, ne se seroit-elle pas condamnée elle-même, précisément d'après les mêmes principes, que nous venons d'alléguer; & la Maison Palatine n'auroit-elle pas été incontestablement autorisée à lui répondre de la manière suivante?

« La Maison électorale de Brandebourg a,
 » comme toutes les autres Maisons des prin-
 » ces de l'Allemagne, le droit incontestable
 » de traiter de ses pais-héréditaires à son bon-
 » plaisir, pour autant qu'elle ne porte point
 » de préjudice aux loix féodales & de l'Empire.
 » Sous

(a) Aux réflexions diverses sur ce triste fruit de la foible & lâche philosophie, j'ajouterai cette anecdote tirée d'un livre italien, imprimé depuis peu. « Un homme vivement affligé » après avoir rendu compte à son ami, des » révers terribles qu'il venoit d'essuyer: *eh bien*, ajouta-t-il, *qu'auriez-vous fait à ma place dans de telles extrémités?* — Qui, » moi, répondit le confident? *Je me serois donné la mort.* — J'ai plus fait, reprit » l'autre froidement, j'ai vécu ». — 1 Décembre 1785, p. 502. — 15 Août 1785, p. 617.

„ Sous ce droit de traiter à son bon-plaisir doit
 „ aussi être compris indubitablement celui d'é-
 „ changer quelqu'un de ses pais-héréditaires ;
 „ sans cela S. M. le Roi de Prusse n'eût pu
 „ réunir en même tems la prétendue validité
 „ de l'incorporation des pais d'Anspach & de
 „ Bareith à la primogéniture de la Maison de
 „ Brandebourg avec l'échange de ces pais con-
 „ tre la Lusace. Suivant toutes les loix natu-
 „ relles, civiles, & féodales, il doit être li-
 „ bre à la Maison Palatine d'abolir, de l'aveu
 „ unanime de tous ses membres, les anciens
 „ pactes de famille, de les altérer, & de
 „ faire, suivant les circonstances du tems,
 „ d'autres arrangemens, qui lui sont utiles.
 „ Sans cela l'Electorat Palatin seroit le seul
 „ en Allemagne, qui n'auroit pas cette faculté
 „ naturelle. L'Empereur & l'Empire, la Russie,
 „ la France, la Prusse, & la Saxe, en
 „ confirmant & en garantissant les pactes
 „ de famille de la Maison Palatine, n'ont
 „ certainement pas acquis ni ne se sont re-
 „ servé le droit de s'arroger sur quelque in-
 „ novation portée à ces pactes le moindre
 „ jugement ni connoissance. Par ces confir-
 „ mations & ces garanties ces pactes de
 „ famille sont aussi peu devenus une loi inal-
 „ térable, que cent & mille autres pactes des
 „ Princes du corps germanique. Toutes ces
 „ Puissances confirmantes & garantes n'y ont
 „ absolument aucun intérêt. Les seuls prin-
 „ ces de la Maison Palatine y sont concernés.
 „ Eux seuls, & non l'Empereur & l'Empire,
 „ ni aucune des autres Puissances, ne peu-
 „ vent se fonder sur les pactes de famille de
 „ 1766, 1771, 1774 & sur la sanction dite *pra-*
 „ *gmaticque* de 1329, & en demander l'accom-
 „ plissement : mais, lorsqu'ils sont d'accord
 „ entre eux de ne point le faire, & de pren-
 „ dre un autre arrangement à l'égard de leurs
 „ pais-héréditaires, ni l'Empereur, ni l'Em-
 „ pire, ni quelque autre cour que ce soit,
 „ n'ont le droit de s'y opposer. „

„ Qui sont essentiellement intéressés à ce que ce
 „ grand & important Duché de Baviere reste au

pouvoir de la Maison Palatine, puisqu'il saute aux yeux, qu'indépendamment de la disproportion géographique & politique entre les Pais-bas autrichiens & toute la Baviere, en transférant ce grand & beau pais à la Maison d'Autriche, & en arrondissant ainsi la Monarchie autrichienne déjà trop prépondérante, tout l'équilibre du pouvoir en Allemagne seroit perdu, & la sûreté, ainsi que la liberté de tous les Etats de l'Empire, ne dépendroit plus que de la discrétion de la Maison d'Autriche. Il semble, que cette grande & puissante Maison devroit se contenter de sa vaste Monarchie, & ne plus songer à une acquisition aussi alarmante, non-seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour toute l'Europe.

Il est universellement connu, combien la Maison archiducal d'Autriche a essuyé de pertes de pais depuis la paix de Baden, & combien ces pertes ont été considérables. Cependant, quoique ses possessions fussent alors bien plus nombreuses & plus importantes, la susdite paix, spécialement l'article XVIII furent unanimement confirmés & ratifiés alors par l'Empire & par tous les Etats, qui le composent. Il n'y en eut aucun, qui craignit, que l'équilibre de pouvoir & la sûreté de l'Allemagne ne fussent auéantis, ni que la liberté de tous les autres Etats de l'Empire ne fût rendue dépendante de la volonté de la Maison d'Autriche, quand même cette Maison obtiendrait le Duché de Baviere par l'échange, approuvé d'avance pour tous les cas, qui existeroient à l'avenir. Ce qu'on ne craignoit pas alors, pourquoi s'en inquiétoit-on dans les circonstances présentes, où les Etats héréditaires de la Maison archiducal sont bien plus circonscrits qu'ils ne l'étoient alors, & où la cour de Berlin est parvenue, principalement aux dépens de cette Maison, à une grandeur & à un degré de pouvoir, avec lequel celui, qu'elle avoit lors de la conclusion de la paix de Baden, ne sauroit entrer en aucune comparaison? De plus, il n'a jamais été question d'un aggrandissement de la Maison

son archiducal, mais seulement d'un arrangement, en vertu duquel, pour ce qu'elle obtiendrait d'un côté, elle rendrait, de l'autre, un équivalent non-seulement parfait, mais qui surpasseroit encore de beaucoup ce qu'elle recevrait. Comment il résulteroit de cet arrangement une acquisition formidable, non-seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entière, c'est ce qu'on peut aussi peu concevoir, qu'il est impossible de contester la vérité du dilemme suivant: lorsqu'il s'agit d'un échange à faire, la Maison Palatine doit croire trouver son compte à l'équivalent proposé, ou ne pas l'y trouver. Si elle croit ne l'y point trouver, toute idée d'échange tombe d'elle-même: si elle croit l'y trouver, ni la Maison d'Autriche, ni la Maison Palatine, ne font point, autant qu'elles sachent, sous quelque tutelle étrangère, qui les empêche de juger par elles-mêmes de leurs avantages réciproques, en donnant & en recevant, & de se décider à cet égard d'après leur propre sentiment.

BERLIN (le 13 Janvier). Le Roi doit se rendre dans peu de jours ici. Les bruits que l'on a fait courir, que notre Monarque se trouvoit dans un état alarmant par l'effet d'une goutte remontée, est absolument faux; S. M. jouit de la meilleure santé. On ne croit pas que le différent entre notre cour & celle de Vienne ait des suites sérieuses, puisque cette dernière a déclaré qu'elle ne songeoit point à un troc forcé de la Bavière, & que nous sommes assurés qu'il n'y a pas à compter sur un échange volontaire. Notre association continue à avoir du succès; elle n'est dirigée ni contre l'Empereur, ni contre la Maison d'Autriche, ni contre qui que ce

soit, mais contre celui qui tenteroit de porter atteinte à la constitution germanique. — Il paroît sur cette matière un écrit intitulé : *l'Alliance des Princes d'Allemagne* ; ayant en tête une vignette qui représente un génie liant un faisceau de flèches avec une branche d'olivier ; à côté de ce génie on voit la grande pique & le bouclier oblong des anciens Germains, l'ensemble de cette emblème voulant signifier qu'autant il est difficile de rompre ces flèches liées ensemble, autant l'Allemagne unie est invincible. Cette brochure de 140 pag. in-12 a été composée par M^r. Chrétien-Guillaume Dohm, conseiller-privé du Roi au département des affaires étrangères, pour servir de réponse à une autre pièce qui a paru depuis peu (*nous l'avons annoncée*), sous le nom de M^r. Otto de Gemmingen, baron du St. Empire.

On dit qu'entr'autres objets importans, qui occupent le cabinet, il est question d'un contrat, en conséquence duquel le Roi acheteroit la Poméranie suédoise pour la somme de quelques millions d'écus ; on ajoute que le duc Ferdinand de Brunswick va se rendre incessamment à Stockholm, pour y terminer cette négociation. Le bruit court aussi qu'il s'agit d'un achat pareil du Mecklenbourg-Schwerin.

HAMBOURG (le 16 Janvier). Le froid, qu'on a éprouvé dans nos contrées, a été extrême : on le compare à celui des hivers les plus rigoureux ; & l'on prétend même,

qu'il l'a surpassé (a). On a trouvé des hommes & des animaux gélés dans les campagnes & même dans les villes. Si dans les pays plus septentrionaux encore il a gélé plus fort à proportion, l'on ne peut en attendre que les plus tristes nouvelles, d'autant plus que la disette de vivres y regne, particulièrement en Finlande, & dans quelques provinces de la Suede.

AIX-LA-CHAPELLE (le 15 Janvier). L'affaire du projet formé pour enlever les papiers du duc de Brunswick, est enfin terminée. La sentence, publiée le 3 de mois, bannit les coupables du territoire de cette ville & de la seigneurie de Borcette.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Janvier). Le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, & qui met tant d'activité à poursuivre les travaux de Cherbourg, vient d'être nommé gouverneur de Mgr. le Dauphin. Ainsi, M^r. le comte de Montmorin demeure attaché à son commandement de Bretagne. On assure cependant que M^r. d'Harcourt a demandé la grace d'un délai pour réfléchir sur la vaste étendue des obligations délicates que sa nouvelle place doit lui imposer ; &

(a) Dans nos climats le froid a été moins rigoureux. Mon thermometre, qui à la vérité est un peu trop abrité, n'a été qu'à 13 degrés.

qu'il ne l'a point encore acceptée. — Nous venons de voir arriver ici M^r. le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre : mais en même tems nous n'avons pas été peu étonnés d'apprendre, que M^r. Eden, dont la présence étoit encore plus nécessaire, ne viendra cependant que dans 2 ou 3 mois : on voit donc, que le traité de commerce entre les deux nations éprouvera bien d'autres longueurs, avant même d'être entamé : nous disons entamé, parce que, suivant l'usage des ministres, M^r. Eden ne manquera pas de détruire tout ce que ses prédécesseurs ont fait, & voudra travailler sur un autre plan & à nouveaux fraix. Il paroît décidé, que M^r. le comte d'Adhemar ira reprendre sa place à la cour de Londres. — Les arrêts du conseil des 10 & 17 Juillet dernier prohiboient absolument l'entrée des marchandises de fabrique étrangère, telles que mouffelines, toiles peintes &c. Sa Majesté, aiant été informée que divers négocians & fabricans non-regnicoles étoient dans l'usage d'importer dans le royaume ces fortes de marchandises, & voulant les favoriser, a modifié d'une manière très-utile la rigueur de ces loix prohibitives. En conséquence, par un arrêt du 10 Novembre, “ il est permis à ces fabricans & négocians étrangers des'établir dans le royaume, & d'apporter, en y entrant, un certain nombre de pieces d'étoffes de leur fabrique. Dans le cas même où ils entreront avec des ouvriers ou des ouvrières de leur profession, chacun de ces artisans pourra introduire

librement une piece de plus, afin de former un fonds à la nouvelle fabrique — Malgré les obstacles, qu'a rencontré l'enrégistrement du nouvel emprunt, il a eu un succès rapide : & , comme il est déjà totalement rempli, il fut fermé hier à midi.

M^r. Titon , rapporteur de l'affaire du trop célèbre collier, continue d'être incommodé de la goutte : mais ce n'est pas tant son indisposition que les formes indispensables d'un procès en contumace & les délais qu'exige l'ordonnance à l'égard de M^r. de la Motte absent , qui allongent l'instruction de ce procès : il n'est pas encore bien certain, que le décret ait été signifié au cardinal de Rohan, quoique depuis long-tems les lettres-patentes, nécessaires à cet effet, aient été adressées au parlement. On se plaît si fort à embrouiller par de faux rapports une affaire, déjà si compliquée & si obscure par elle-même, qu'on ne fait plus en vérité à quoi il faut s'arrêter. Toujours est-il vrai, comme on l'a annoncé dès les commencemens, que l'instruction ne peut manquer d'en être fort longue. Cependant il n'est pas question encore de nouveaux mémoires ; & celui de Madame de la Motte est jusqu'à présent le seul, qui ait vu le jour. — Mlle. de la Motte, belle-sœur de la prisonniere, a été arrêtée la semaine dernière dans la Bastille même, où elle avoit obtenu la permission de rendre visite à la comtesse sa belle-sœur. Au moment où elle vouloit sortir, M^r. le Chev. de Lauenai

nai lui montra un ordre du Roi qu'il venoit de recevoir & qui la constituoit sa prisonniere. — L'air de la Bastille a été si contraire à la Demoiselle Oliva, qu'elle est dans un état de langueur qui fait craindre pour sa vie. — M^r. l'abbé de Lorraine, grand-doïen de Strasbourg, vient d'être nommé par ses collegues, administrateur du spirituel & du temporel, dans tout ce qui concerne les intérêts de son chapitre & du diocèse d'Alsace. M^r. le cardinal continue de remplir ses fonctions ; il signe tous les papiers, qui ont rapport à ses devoirs de prélat & de grand-aumônier.

L'abbé de Lille étant de retour de Marseille, où il a séjourné assez long-tems se dispoit, pour premiere visite à faire, d'aller chez Mr. le bailli de Suffren, lui porter une boîte, qu'il avoit reçue de M^r. de Rohan de Polduc. Cet académicien, étourdi & distrait, a perdu la boîte, qu'il avoit mise dans sa poche. Arrivé chez M^r. l'amiral, il s'est fouillé en vain, & s'est exhalé en excuses. Cette boîte renfermoit une grande croix, garnie de diamans, que M^r. le Grand-Maître envoïoit au héros de l'Inde, nouvellement nommé ambassadeur de l'Ordre auprès de la cour de France. Cette aventure ne servira pas à le réconcilier avec l'Ordre de Malte (1 Décembre 1785 p. 543). — M^r. de Beaumarchais est piqué au vif par la dernière brochure du comte de Mirabeau ; il se hâte donc de brocher la vie de cet antagoniste qu'il peint sans doute sous des couleurs

leurs peu avantageuses. On prétend que son épigraphe & son introduction ne seront composées que des lettres que lui a écrit M^r. de Mirabeau, & dans lesquelles en lui demandant de l'argent à emprunter; il fait de M^r. Beaumarchais des éloges d'autant moins suspects, qu'il les a répétés souvent en dinant chez lui, & notamment 8 jours avant que de publier sa furieuse diatribe. (a)

L'impiété marche enfin à front absolument découvert. Le Dimanche 18 Décembre; elle donna un exemple éclatant dans l'église des *Innocens*, durant les vêpres. Trois jeunes gens placés derrière une jeune fille, s'avi-

ferent

(a) Que dire à cela, que dire quand on voit ces gens qui n'ont à la bouche que *tolérance, honnêteté, amitié, bienfaisance* &c se déchirer les uns les autres, s'invectiver, se déshonorer; quand on lit les injures réciproques de Voltaire & de Rousseau, de Rousseau & de Hume, de Maupertuis & de Voltaire &c? Que dire, sinon que la philosophie n'est pas le lien qui unit les cœurs. Du tems de St. Paul, elle ne formoit que des hommes *sans paix, sans affection, sans union, ayant l'apparence de l'humanité mais n'en possédant rien de réel**; aujourd'hui c'est bien évidemment la même chose. Voltaire lui-même en fait l'observation; il en sentoît la vérité dans son ame. « Quoi! » (disoit-il dans une lettre à Helvetius) de » misérables moines n'auront qu'un même » cœur, ils défendront les intérêts du couvent » jusqu'à la mort! Et ceux qui *éclairer les hommes* (le bon moyen d'*éclairer!*) ne seront qu'un troupeau dispersé, tantôt dévorés par les loups, & tantôt se donnant les uns aux autres des coups de dents! »

I. Part.

Q

* *Hominibus sine affectione, sine pace, sine foedere, sine misericordia. Habentes speciem quidem pietatis (bonitatis, humanitatis) virtutem autem ejus abnegantes.*
Rom. 1 & 1
Tim. 3.

ferent de chanter assez haut des chansons très-obscenes. Un particulier fort âgé, choqué de ce scandale, les avertit plusieurs fois de se taire ou de se retirer, & les menaça enfin de les faire chasser par le Suisse. Alors un des jeunes gens lui donna un coup de poing qui le fit tomber. Le vieillard s'étant blessé fit un cri qui attira l'attention du public. On cria de toutes parts à l'impunité, on ferma les portes de l'église, le service divin fut interrompu & les jeunes gens conduits en prison. On dit que leurs parens sont des marchands de la rue St. Denis, très-riches; & qu'avec de l'argent & de la protection ils en seront quittes. Mais pour cela il faut supposer qu'on cachera cette scène à la religion du Monarque. (a)

Messieurs les curés de Paris assemblés chez Mgr. l'archevêque, le 21 du mois de Novembre, ont résolu unanimement, & avec l'approbation de l'archevêque, de réclamer contre l'article *Cimetiere*, inséré dans une nouvelle édition de l'*Encyclopédie* (b), persuadés

(a) Réflexions sur le fanatisme de la philosophie, 1^{er} Août 1785, p. 559. — Un homme d'un grand sens a dit depuis peu, qu'avant dix ans révolus les ministres du Seigneur n'oseront plus se montrer en public, & que pour soustraire à l'insulte les divins mystères il faudra les célébrer, comme autrefois, dans des souterrains inconnus.

(b) On fait que cette lourde & monstrueuse compilation est devenue une espece d'arsenal, où la secte philosophique consigne les armes dont elle se propose de faire usage en tems
&

Madés que le ministère, qui les honore de sa confiance, voudra bien les entendre avant

& lieu. Dès que l'occasion se présente, on les produit au grand jour, les cris du parti s'élevent de toutes parts, comme chez ces hordes barbares qui esperent la victoire de l'effroi de l'ennemi; & il n'arrive que trop souvent que ce plat stratagème leur assure la victoire. « C'est une chose unique dans l'histoire, dit l'auteur des *Annales politiques*, & qui ne pouvoit avoir lieu qu'à Athènes ou à Paris, qu'une association formée pour composer un alphabet de sciences se soit métamorphosée en un parti puissant; que cet ouvrage imparfait, cette compilation disparate, pleine de plagiats non déguisés, & d'erreurs intolérables, soit devenue un monument sacré; que le gouvernement l'ayant profcrit, & n'ayant en cela que devancé le goût & la raison, on en ait fait, sous ses yeux, un objet de culte, qu'il faut adorer pour conserver les droits de citoyen.

L'Encyclop-économie a baissé dans l'opinion de la plus saine partie de la nation. Son ascendant sur le trône est évanoui: mais ses chefs n'ont perdu ni la fierté que donne un parti nombreux, ni les espérances que justifie une cabale puissante; ni les ressources que facilite l'habitude de l'intrigue. Forcés de se rejeter sur la littérature, ils y dominent, au moins par la terreur qu'ils inspirent, & le mal qu'ils y font.

— Les académies sont dans leur dépendance: la magistrature est pleine de leurs élèves. L'Eglise même est étonnée de trouver plusieurs de ses membres qui ont reçu leur sceau. Toutes les voies qui mènent à la gloire, à la fortune, & ce qu'il y a de plus cruel, à l'estime publique, sont en leur pouvoir. Ils perdent sans retour qui-conque a le malheur de refuser de s'in-

de rien statuer sur des objets qui les concernent d'une manière si particulière. (a)

Tout fourmille d'inscriptions pour le nouveau palais de justice *. En voici une d'une tournure assez nouvelle. L'auteur suppose qu'on représentera Dame Justice, sur le dessus de la principale porte d'entrée, avec tous ses attributs ; c'est-à-dire, avec son bandeau, sa balance & son glaive ; en conséquence il met inscription, au bas de la statue.....

FIDE FASCIÆ
LANCES OBSERVA
GLADIUM TIME.

Ce qui pourroit se rendre à peu-près ainsi en français :

Reposez-vous, sur son intégrité ;
Retracez-nous sa probité ;
Gardez-vous des rigueurs, de sa sévérité.

En

„ écrire dans leur milice &c. &c. ” ——— Diverfes observ. sur cette massive, incohérente, & très-antichrétienne nomenclature, remplie de sarcasmes atroces contre les ministres de J. C., son Eglise, sa doctrine &c, monument de l'ignorance, de la folie, & de l'impiété du siècle, 1 Avril 1785, p. 575 & autres cités p. 576 & suiv.

(a) Cet article se trouve peremptoirement réfuté par l'excellent mémoire de Mr. S. inséré dans le Journ. du 15 Juillet 1785, p. 472. Mais on fait que les philosophes ne s'embarassent d'aucune réfutation. *L'erreur qu'ils ont une fois répandue*, dit Mr. L., *devient indestructible ; c'est en vain qu'on la réfute : pour toute réponse, ils la répètent.*

En voici une autre, par M^r. de Roffet, auteur du Poëme sur l'agriculture.

*Hic scelerum ultrices posuere Palatia pœnæ :
Hic fraus viçla jacet, datur unicuique suum
jus. (a)*

M^r. Ferlet, chanoine de St. Louis du Louvre, propose la suivante :

*Hic Themidis scevi fasces, hic regia : nulli
Fas impùnè sacrum scelerato infisilere limen.*

Des lettres d'Auvergne font un détail alarmant des horreurs commises dans cette province par des bandes de voleurs, qui, à main armée, vont dévastant les campagnes & les châteaux. On croit, que la plupart de ces scélérats appartiennent à des familles honnêtes du pais, parce qu'une de ces bandes de brigands a trouvé le moien de prendre en entier l'uniforme de la maréchaussée. C'est à la faveur de ce déguisement criminel, qu'elle se fait ouvrir toutes les portes, & que les seigneurs & les payfans trouvent des assassins dans ceux qu'ils reçoivent comme leurs défenseurs. Pour arrêter ces déprédations le pais s'est armé. Plus de 30 de ces malheureux ont déjà subi le dernier supplice. On est à la recherche de leurs complices. — Une autre nouvelle peu agréable pour les amateurs de l'hisfrionisme, est l'incendie de la salle de spectacle de Montpellier : elle a été absolument consumée par les flammes la nuit du samedi

(a) C'est une imitation trop crue de celle que Santeuil a faite pour la chambre criminelle du Châtelet :

*Hic pœnæ scelerum ultrices posuere Tribunal ;
Sontibus unde tremor, civibus inde salus.*

au dimanche, 18 de Décembre. Le feu n'étoit pas encore éteint au départ du courier, parce que les caves de ce vaste bâtiment étoient remplies de bois, qu'y tenoient en magasin les principaux marchands de cette denrée. On espéroit cependant conserver la salle du concert, qui étoit contigue à celle de la comédie. Ces avis ne disent pas, si cet accident a causé d'autres malheurs. On a remarqué que les salles de spectacles, les unes comportant les autres, ne durent guere plus d'un demi siècle. Cet espace de tems suffit ordinairement, pour les voir brûler ou tomber en ruine. (a)

On a ri beaucoup des moïens qu'a employé le sieur Rudder pour passer la riviere à pied sec comme il l'avoit promis. Soit qu'il ne se confiât pas assez à la grosseur de ses sabots, soit qu'il craignît de ne pouvoir marcher aisément, il s'étoit muni de grosses béquilles dont le bas ne ressembloit pas mal à la carène d'un canot sans quille, & long d'environ deux pieds sur un pied dans sa plus grande largeur, deux petites traverses d'environ deux pieds & demi fixoient les bases des béquilles qui se terminoient en cône par le haut. Suspendu par les aiselles au haut des béquilles peintes en verd d'eau, qu'il cherchoit à couvrir d'une redingote de même couleur, il battoit l'eau avec ses sabots de liège, coupés assez quarrément par derriere

(a) 15 Fév. 1785, p. 283. — 1 Juin 1783, p. 223 & autres cités *ibid.* Toujours en rétrogradant. Liste remarquable, 1 Mai 1781 p. 18.

1. Février 1786.

235

pour faire glisser ses béquilles, ce qui lui réussit au bord de la rivière; mais dès qu'il fut un peu engagé dans le courant, ni les batelets placés plus haut & plus bas, ni tous ses efforts ne purent l'empêcher d'être emporté depuis le pont tournant, d'où il étoit parti, jusqu'à vis-à-vis le gros caillou, où il n'eût pu passer sans secours, & où il fut si mal accueilli de la populace qu'il se crut heureux d'en être défendu par le guet.

M O R T S.

Le comte de Kœnigsfeld, ministre d'état de l'Electeur est mort à Munich le 24 Décembre, à l'âge de 66 ans.

Joseph-Charles Truchses, comte de Zeil-Wurzach & Friedberg &c, grand-prévôt de l'illustre chapitre métropolitain de Cologne, chanoine capitulaire & trésorier de la cathédrale de Strasbourg, prévôt de l'illustre collégiale de St. Géreon à Cologne, & grand-croix de l'Ordre de St. Michel &c, est mort à Cologne le 9 Janvier, dans la 74^e. année de son âge.

François-Philippe de Sternberg, comte du St. Empire-Romain, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'or, chambellan actuel de S. M. I. R. A. &c, est mort à Vienne le 9 Janvier, après une longue maladie, dans la 73^e. année de son âge.

Mr. Elie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, célèbre par ses talens littéraires autant que par son profond savoir en jurisprudence, est mort subitement, dans la nuit du 9 au 10 Janvier, après avoir soupé en société avec Mr. Target son ami, & plusieurs autres personnes. Ce jurisconsulte, qui avoit une corpulence extrêmement grosse, avoit la funeste habitude de beaucoup manger. Sa conversation étoit pleine de saillies & de diver-
ses

ses anecdotes qu'on aimoit à lui entendre conter, avec cette grace vive & légère, qui fait donner de l'intérêt aux moindres choses : il étoit veuf, & laisse 50 mille livres de rentes à son fils, âgé de 13 ans.

Mr. Mario Guarnacci, un des plus illustres littérateurs d'Italie, est mort le 21 Août 1785, à Volterre, où il étoit né en 1701. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude des belles-lettres & à la théologie, prit le degré de docteur à Florence, fut aide d'étude de Charles Rezzonico, élevé depuis au pontificat sous le nom de Clément XIII, devint prélat domestique de Clément XII, chanoine de St. Jean de Latran &c. Retiré dans sa patrie, en 1757, il y fit une précieuse collection d'antiquités étrusques, dont on trouve la description dans le tome III des *Ouvres* de Muratori. On a de ce prélat I. Une Continuation des *Vite & gesta romanorum Pontificum & cardinalium* d'Alfonse Ciaconius, entreprise par ordre de Benoit XIV, & poussée jusqu'au pontificat de Clément XII. Rome 1751. 2 vol. in-fol. II. Un Recueil de Poésies, entre lesquelles on distingue une Poétique en vers italiens. III. *Origines italiques*, en italien, Lucques 1768, 2 vol. in-fol. Il y ajouta un 3e. vol. Lucques 1772 : ouvrage critiqué par l'auteur du traité *Des premiers habitans de l'Italie*, attribué au P. Bardetti. Philippe Ferroni a publié son Eloge funebre, Florence 1785 in-4°. Il est enrichi de notes. La ville de Volterre lui doit divers embellissemens.

Moyse Mendelsohn, Juif très-instruit, dont on a divers ouvrages, particulièrement de Psychologie, où il réfute solidement les délires des matérialistes; est mort à Berlin le 4 Janvier dans la 57e. année de son âge.

Un homme distingué parmi les favans du Nord, dont nous n'avons pu donner plutôt la notice biographique, est Mr. Gérard Frédéric Muller, mort à Moscou en 1783. Né à Herford dans le comté de Ravensberg en Westphalie en 1705, il s'établit de bonne heure en Russie, & gagna l'estime de l'Impératrice

ratrice Anne qui le fit voïager dans ses vaites Etats, aux fraix de la couronne. L'Impératrice Catherine II le nomma conseiller-d'état & garde des archives à Moscou, emploi qu'il exerça pendant près de 16 ans. Il amassa durant ses voïages beaucoup de matériaux, qui lui ont servi à donner I. *Recueil d'histoires russes*, en 9 vol. in-8°. publié en langue russe : la 1re. partie de cet ouvrage parut en 1732 & la dernière en 1764. II. *Description de la Sibérie*, Pétersbourg 1750 in-4°. III. *Voïages & découvertes faites par les Russes &c, & description du fleuve Amour &c*, en russe & en allemand, traduit en françois, Amsterdam 1776. 2 vol. in-12. IV. *Dictionnaire géographique de l'Empire de Russie*, par Phedor Polownin, corrigé & augmenté. Moscou 1773, 1 vol. in-8°. V. Grand nombre de *dissertations historiques* dans le journal de l'académie des sciences de Pétersbourg, depuis 1755 jusqu'en 1765.

Extrait d'une lettre de Strasbourg. « Vous marquer la mort de Casimir-Frédéric de Rathenhausen, abbé-prince des deux abbâtes sécularisées de Mourbach & de Lure, c'est vous annoncer la perte d'un saint & vertueux prélat, que l'Alsace a vu naître dans nos siècles d'impiété & de corruption pour la gloire de la religion, pour l'édification de notre province & pour le soulagement des pauvres. Né à Strasbourg le 17 Janvier 1698 dans le sein d'une famille noble qui venoit de rentrer au giron de l'Eglise, il fit profession de l'Ordre monastique de St. Benoît le 24 Avril 1718 dans la célèbre abbâie princiere de Mourbach. D'abord grand prieur de Lure, puis élu coadjuteur de Mourbach le 26 Août 1737, il succéda le 26 Juin 1756 dans la dignité abbatiale au cardinal François-Armand de Rohan-Soubise. Son abbâie, transférée en 1759 à Gebwiller, fut sécularisée & changée en chapitre équestre le 11 Août 1764, par le Pape Clément XIII. Religieux modeste & édifiant, tendre pere des pauvres, auxquels il consacra la plus grande partie de ses revenus, il montra dans toutes les situations de sa vie le même

amour de la vertu, la même piété affectueuse, la même exactitude scrupuleuse pour ses devoirs, la même charité généreuse, la même affabilité pour tous ceux, qui l'approchoient. Il mourut le 1 Janvier 1786, après avoir eu la consolation de voir la magnifique église de Gebwiller achevée & consacrée le 7 Septembre de l'année précédente. Cette église commencée en 1761, un des plus beaux édifices de notre province, doit particulièrement son existence à ses soins; elle justifie aux yeux de tous les connoisseurs l'inscription placée au haut du frontispice : *Opus namque grande est : neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo* (1 Par. 29). "

NOUVELLES DIVERSES.

L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Païsbas sont arrivés à Vienne le 12 Janvier. — Mr. de Thulemeyer va se rendre à Berlin par congé, & l'on croit prévoir que ce départ aura des suites; quelques avis disent que le Prince d'Orange & sa famille se rendront également à Berlin. — Le différent entre la cour d'Espagne & de Naples ne paroît pas prêt à s'ajuster, vu que S. M. des Deux-Siciles vient de décorer de l'Ordre de St. Janvier les généraux Acton & Pignatelli. — Les tremblemens continuent à Terni avec une véhémence redoublée.



Extrait d'une lettre de Mayence, du 4
Janvier 1786.

..... J'oubliois presque de vous dire que les auteurs des *geistlichen Sachen*, toujours animés par des memores iras & le souvenir de l'alerte donnée à l'anonyme, leur protégé, peut-être leur associé, continuent à vous foudroier par des traits que vous ne vous étiez pas sans doute avisé de prévoir. Ce ne sont point des raisonnemens, moins encore des réponses aux trois

1. Février 1786.

239

points que vous les avez déjé de prouver * :
mais bien des décisions peremptoires & sans appel. Ils viennent d'en remplir encore près d'une page de leur Journal Spirituel, & vous disent finalement « Que vous ne connoissez ni théologie, ni droit canon, ni histoire ecclésiastique, tandis qu'ils possèdent ces sciences au suprême degré; que c'est par conséquent une fiessée impertinence de votre part d'avoir réjété un écrit pour lequel ils s'intéressent; qu'en attendant la gemessene Antwort qu'ils se proposent depuis 4 mois de vous faire, ils ont la consolation de vous voir confondu & traînant l'aile par l'abrogation des nonciatures, d'avant que les envoies du Pape ne sont rien de plus que ceux de la république de Venise ». Tel est l'exaët sommaire de cet article, & de leurs triomphans argumens dont vous vous tirerez comme vous pourrez. Pour moi, je vous plains, & crois prévoir que pour peu que ce démêlé continue, on vous regardera comme condamné à ce terrible & humiliant supplice si souvent employé chez les Romains dont fut entr'autres la victime l'illustre patron du fondateur des Jésuites, les plus chers amis des gens von geistlichen Sachen. — Je suis &c.

L. M. D. H.

P. S. J'apprends en ce moment que ces Messieurs ont voulu vous compromettre avec le V****, qu'ils ont, dit-on, engagé à une fausse démarche. Savez-vous avec quelle morgue méprisante & insultante ils viennent de traiter le Vicariat ou Consistoire de Freysingen qu'ils appellent les gens de l'évêché de Freysingen, & auquel ils ne pardonnent pas d'avoir mis à la règle un prédicateur impertinent. . . Ils calomnient d'une manière indigne l'évêque de Mantoue, qu'ils disent avoir réformé une loi de l'Eglise universelle, savoir celle du Concile de Trenie qui par rapport à la prétrise met pour terme ante quem non l'âge de 24 ans; loi que le prélat non-seulement a respectée, mais en quelque sorte fortifiée & assurée davantage, en reculant ce terme (car certainement jamais le Concile n'a songé de défendre aux évêques de

* 15 Déc
p. 640.

donner la prêtrise, & aux candidats du sacerdoce de la recevoir après 24 ans; & c'est-là une fourberie de la plus basse espece). . . . Depuis quelques jours le bruit se répand, que ce bavardage grossièrement injurieux, & les diverses erreurs qui infectent ces feuilles, commencent à fixer l'attention de l'autorité, & que les amis de la vérité & de la décence ne sont pas loin de voir leurs vœux accomplis.

RÉPONSE. Horace parle de certains auteurs qui pour toute preuve de leurs talens, donnoient la grande idée qu'ils en avoient eux-mêmes conçue, & traitoient de galeux tous ceux qui ne leur ressembloient pas :

H. a. p. *Non satis est dixisse : ego mira poemata pango ; Occupet extremum scabies.*

On voit que ce vieux critique, homme un peu chagrin & difficile, ne se contentoit pas de ce genre d'argument (*non satis est dixisse*). Mais pour moi, Ex de bonne & loïale composition, je veux bien le passer à mes chers confreres des *geistlichen Sachen*, & conviens de bonne foi qu'il n'y a pas de meilleur moïen de me réduire au silence. Je prie en conséquence mon correspondant de ne plus me faire part de ces pieces d'éloquence & de raison, dont je ne me sens pas la force de profiter. Mais si par hazard, parmi les traits sublimes qui échappent par groupes à ces vigoureux écrivains, il se trouvoit quelque calomnie aussi punissable dans l'ordre des délits civils, que celle qu'ils se sont permise en me déclarant *chef du parti ennemi des évêques*, je veux bien en être informé, & consens de plus qu'un des plus illustres Princes de l'Empire qui a voulu en demander justice à S. A. E. de M., se porte à une démarche que je l'ai prié de ne point faire, par le seul mépris de la chose.

En attendant je leur donne ici le défi le plus formel, de citer un seul endroit de mes écrits où j'éleve la puissance pontificale au-dessus de ce qu'elle est au jugement de tout

1. Février 1786.

241

Catholique. Je les défie également de citer une seule parole par où, en rapportant la suppression des tribunaux de nonciature *, j'aie mérité de quelque manière que ce soit les injures qu'ils me disent à cette occasion... Dans l'impossibilité où ils sont de satisfaire à une sommation aussi raisonnable, je ferois sans doute en droit de les déferer dès maintenant comme faussaires, comme faux délateurs & détracteurs publics, à la justice du gouvernement sous lequel ils écrivent : mais je regarde jusqu'ici comme une punition suffisante, l'indignation des ames honnêtes, & l'opprobre qui couvre par lui-même les mensonges lâches, inventés par une rage impuissante contre des gens dont tout le crime est d'avoir eu trop clairement raison.

* 1 Janv.
p. 50. —
15 Janv. p.
152. Ce sont
les seuls
endroits
où j'en ai
parlé.



On m'assure que des gens mécontents du compte très-véridique que j'ai rendu d'un certain ouvrage bruiant *, ont réclamé le secours du *scélérat obscur*, qui dans son repaire ténébreux & inconnu forge les traits du mensonge & de la calomnie qu'il décoche avec la sécurité d'un lâche contre ceux qui marchent à découvert. Comme il ne s'est point trouvé encore d'écrivain honnête qui ait daigné s'occuper de ce *convulsionnaire* forcené, dont les injures honorent, suivant la remarque du grand & pieux évêque d'Amiens, ceux qui en font l'objet comme ses éloges font la honte de ceux qui les reçoivent * ; je n'ai garde de donner l'exemple d'une dégradante apologie. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, il m'est impossible d'avoir ces feuilles, tant elles sont sévèrement prosrites dans tous les Etats policés. Deux ou trois miraculés de St. Médard qui la reçoivent, dit-on, dans la ville que j'habite, prennent tant de précautions pour qu'on l'ignore, & sont si honteux de cette fanatique lecture, que lorsqu'on la leur demande en toute confiance & sous le plus grand secret, ils nient constamment qu'ils en

* 15 Fév.
1785, p. 241.
— 1 Octob.
p. 170.

* 1 Juillet
1785, p. 346.

aient connoissance. — Voyez l'article ROCHÉ
(Jacques) dans le *Dict. hist.*



J'ai reçu la très-longue lettre de Strasbourg sur l'argent prêté à terme, & j'avoue que je ne saurois y répondre autre chose sinon que l'auteur n'a pas lu l'article même du Journal qui l'a engagé à écrire. « Quoi, dit-il, » tous les peuples policés auroient jamais pu » s'accorder à autoriser un contrat essentiel- » lement & de sa nature contraire à la justice » commutative ? Les princes chrétiens, des » personnes, des corps voués par état au » maintien des bonnes mœurs & de la reli- » gion, en ouvrant des emprunts à terme » sous intérêts, tendroient des pièges à leurs » sujets ou à leurs ouailles ». Mais où est- il dit que tous ces *princes, personnes & corps* ont exclu les titres qui, selon les canonistes, autorisent la stipulation des intérêts ? N'est-il au contraire pas incontestable qu'ils les ont supposés ? Au n°. 5°. de ses observations, l'auteur dit : « La propriété du prêteur est » livrée à la discrétion de l'emprunteur ; sou- » vent elle est déjà perdue à jamais pour lui » au moment où il la cède. C'est une espèce » de proverbe qu'une obligation va rarement » jusqu'à la quatrième génération ». Voilà donc *le periculum fortis* bien clairement établi. Qu'ai je dit qui ne fût parfaitement conforme à cette remarque, ne l'ai-je pas au contraire particulièrement approfondie, & montré que dans le tems actuel elle étoit d'une considération plus décisive qu'elle ne l'a jamais été ? * ... Les autres raisonnemens de l'auteur se rapportent ou bien au même point de vue, ou bien au *lucrum cessans*, ou *damnum emergens*. Il est donc inutile de harceler une ancienne & respectable maxime de jurisprudence & de morale ; & cela dans un tems où toutes les têtes tournent par un vertige de raffinement & de réforme qui annonce la subversion de tous les principes.

* 15 Oct.
1785, p. 247.

* *Ibid.* p.
250 & suiv.

A l'occasion du doute où j'étois touchant un ouvrage relatif au droit des Souverains de céder ou d'échanger les provinces qui lui sont soumises *, un savant & complaisant académicien (Mr. l'abbé G.) a bien voulu me communiquer la note suivante. « Cet ouvrage n'est » effectivement pas de Melchior Canus, mais » bien de Barthélemi de las Casas. Feu Mgr. » le duc de la Valliere, dont j'ai vu la bibliothèque lors de mon séjour à Paris, avoit » deux éditions de cet ouvrage. Voici le titre de » la plus ancienne : *D. Bartholomæi de las Casas, episcopi Chiapensis, erudita & elegans » explicatio questionis : utrum Reyes vel Principes jure aliquo vel titulo, & salvâ conscientia, cives ac subditos à Regia Corona alienare, & alterius domini particularis ditioni subijcere possint? Curâ & studio Wolfgangi Griessneri. Francofurti ad Moenum 1571 in 4^o.* » Le titre de la seconde édition porte *D. Bartholomæi &c* jusqu'au mot *possint* inclusivement, après lequel on y lit : *Ante hac nunquam ab ullo doctorum ita luculenter tractata. Tubingæ, Eberh. Wildius, 1625. in-4^o.*

* 1 Janv.
1786, p. 74.

Dans le dernier Journal, p. 113, l. 8 de la note (b), de femmes, lisez des femmes. — P. 134, l. 30, ses informations, lisez les informations.

Dans le Journal du 1 Janvier, p. 6 à la marge, Bulduinus, lisez Balduinus. — P. 87, l. 2, au lieu de 1 Août 1783, il faut 1 Août 1782.

☞ L'imprimeur prie ceux qui lui envoient des avis à mettre sur les feuilles d'enveloppe, de les écrire d'une manière correcte & intelligible. On a été surpris de lire dans le dernier numero des endroits nommés Rodemack, & Weiller Lathur, vu qu'il n'y a pas dans la province de ville ni de village qui porte ces noms. On soupçonne qu'on a voulu

dite Rodemacher & Weiller la Tour. Mais si effectivement il y avoit quelque part un *Lathur* & un *Rodemack*, il faudroit ajouter où ils sont situés, sans quoi l'avis relatif à ces endroits, fera parfaitement inutile.

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	197
RUSSIE.	(Pétersbourg.	198
POLOGNE.	(Varsovie.	200
	(Lemberg.	201
ESPAGNE.	(Madrid.	202
SUEDE.	(Stockholm.	206
ITALIE.	(Milan.	206
	(Venise.	207
ANGLETERRE.	(Londres.	208
PAYS-BAS.	(La Haye.	214
	(Bruxelles.	216
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	217
	{ Berlin.	223
	{ Hambourg.	224
	{ Aix-la-Chapelle.	225
FRANCE.	(Paris.	225
	Morts.	235
	Nouvelles diverses.	238